ABONNEMENT.

Edition ordinaire,.....£1 0 0, par année
Idem de la semaine,..... 0 10 0, " "
On peut s'abonner pour six mois, mais non pas pour une période de temps moindre.
L'abonnement datera toujours du premier du mois.
Le prix est invariablement payable tous les six mois et d'avance.

LE PAYS.

PRIX DES ANNONCES.

ON N'ANNONCE QUE DANS L'ÉDITION ORDINAIRE.
Six lignes et au-dessous, 2s. 6d. pour la première insertion, et 7½d. pour chaque suivante. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d. pour la première insertion, et 10d. pour chaque suivante. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne pour la première insertion et 1d. par ligne pour chaque suivante.
Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.

Vol. I. **EDITION HEBDOMADAIRE.--MONTREAL, MARDI, 8 JUIN 1852.** **No. 22.**

POESIE CANADIENNE.

LES JEUX.

Panem et circenses.

Au cirque! au cirque! allons! a dit l'ardente foule!
Au cirque, où l'on trépigne, où dans le char qui [roule
La folie a mis ses grelots!
Au cirque, où va danser la soumise cavale,
Où le rude travail a pour mâle rivale
L'éclatante gaîté d'un peuple aux larges flots!

Allons voir! dans un cercle, au milieu de l'arène
De lestes cavaliers, laissant tomber la rêne,
Voltigent au dos du coursier!
Que ce spectacle est beau! que ces housses sont [belles!
Pour faire ce qu'ils font, ô mes jambes rebelles
Il vous faudrait, dix ans, tendre un muscle d'acier!

Hourrah! voici venir une frêle amazone!
Un fougueux animal l'emporte dans la zone!
Son pied ne la trahira pas!
Son geste est gracieux; son allure, splendide!
Et sa robe de lin, qui presse *un sein candide*,
Ne trahit qu'à moitié ses féminins appas!

Au cirque! au cirque! allons! soyons cent! soyons [mille!
Il faut faire un triomphe à cette autre Camille,
Lorsqu'elle chausse l'escarpin!
A-t-on de longs remords, pour deux heures d'ivresse!
Non! voici mon denier! au cirque! le temps presse,
Mes enfants devraient-ils manquer d'air ou de [pain!

Et le peuple a couru vers cette immense scène.
Et son œil fasciné ne vit plus rien d'obscène,
Dans les choses qu'il applaudit!
Le plaisir le tuerait, comme autrefois à Rome,
S'il devait, tous les jours, avoir son hippodrome;
La faim le saisirait comme un peuple maudit!

J. LENOIR.

Montréal, 4 juin 1852.

BARNUM.

C'est au milieu de nous qu'il a planté sa tente,
Un cortége pompeux, la fanfare éclatante,
Précédaient ses grands chameaux gris;
Et le char triomphal, où les dieux de l'Asie
Grimaçaient, est le trône où Barnum s'extasie!
Barnum en a chassé les bonzes amaigris.

La curiosité va chercher son idole
Jusques sur ton habit, homme du monopole!
J'en sais qui, pour te contempler,
Auraient fermé les yeux sur tes beaux lion fauves,
Dédaigné le Tom Pouce, et les éléphants chauves
Que ta puissante main essaya d'accoupler!

Qui t'accorde ce don de faire aller les masses,
Partout, sur ton chemin, chaque jour, quand tu pas-
Qui t'inspira ta volonté? [ses?
Courtier à millions, pour exploiter nos villes,
Tu ne t'abaisses point à des œuvres serviles!
Tu touches à peine l'or que nous t'avons porté.

Ton pays t'a créé; son esprit, de bonne heure,
A, je n'en doute pas, plané sur ta demeure.
Tu devins homme en spéculant.
Un vaste champ s'ouvrait sous ton regard avide;
Tu t'y lanças, croyant n'y trouver que le vide.
Qu'en rapportas-tu done, ô Barnum opulent?

Ta puissance d'abord, et puis, ta renommée!
L'une a du positif, l'autre n'est que fumée.
Toutes deux te plaisent pourtant.
Toutes deux sont à toi: tu les as bien conquises.
Nul ne doit t'envier ces richesses acquises!
Donne-les à celui qui les mérite autant!

J. LENOIR.

Montréal, 7 juin 1852.

LITTERATURE.

A QUOI TIENT L'AMOUR?

—Voici le soleil qui va disparaître derrière ce bouquet des mélézes; d'ici à quelques instants il fera nuit close et nous avons encore quatorze kilomètres devant nous. Au train dont nous marchons, nous n'arriverons jamais, mon cher Deslauriers.

Celui qui parlait ainsi était un jeune homme de vingt-six ans, monté sur un vigoureux cheval qu'il menait avec élégance. Son compagnon, plus âgé d'une dizaine d'années environ, loin de paraître sensible à ce reproche, arrêta court sa maigre monture.

—Mon cher Sénéchal, dit-il après avoir repris haleine et tout en rallumant son cigare à demi-éteint, à quelle heure, ce matin, nous somme-nous mis en route?

—A sept heures.

—Quelle heure est-il présentement?

—Quatre heures et demie, dit Sénéchal, qui jeta un rapide regard sur sa montre, un petit chef-d'œuvre de Bréguet.

—A quelle heure nous sommes-nous reposés, s'il te plait?

—A midi.

—Et pourrais-tu me dire pendant combien de temps, à peu près?

—Pendant cinquante minutes, ni plus ni moins.

—Voilà mon excuse et ma justification, reprit Deslauriers avec un certain accent de triomphe. Libre à toi, qui est un des meilleurs élèves de Baucher, de trotter immodérément et impunément depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Quant à moi, qui, de ma vie, n'ai eu affaire qu'aux chevaux de bois des jeux de bague du parc de Saint-Cloud, je n'éprouve aucune humiliation à confesser que j'ai les reins brisés et le frottement de la selle m'est devenu un intolérable supplice.

—Nous galoperons, si tu le préfères, répartit Sénéchal.

—Bien obligé, cher ami.

—Tu ne comptes pourtant pas coucher à la belle étoile, j'imagine?

—Non, mon cher, dit Deslauriers, qui souffla dans ses doigts engourdis et qui rendit la bride à son cheval, d'autant que la nuit sera très froide, si j'en juge par la bise glacée qui me coupe la figure en deux. Mais j'aperçois là-bas, à cet endroit où la route fait un coude, une douzaine de cheminées qui fument. Les vois-tu?

—Parfaitement.

—J'augure de cet attrayant spectacle que nous touchons à des contrées civilisées. Les naïfs habitants de ces lieux champêtres se livrent assurément à la confection de leur repas du soir, et déjà il me semble qu'un vague parfum de soupe aux choux parvient jusqu'à mes narines réjouies.

—Que t'importe? Tu sais bien qu'un repas confortable nous attend à la Martinière.

—Apprends, ami Sénéchal, qu'aux perdreaux truffés qu'il me faudrait aller quérir à quatorze kilomètres, je préfère cent fois l'humble soupe aux choux dont je ne suis plus séparé que d'une longueur de cuiller, fût-elle, la dite cuiller, d'étain ou de fer battu.

—Parles-tu sérieusement, Deslauriers?

—Demande au député de notre arrondissement s'il parle sérieusement les jours où ils déclame son fameux discours-ministre à la tribune du Palais-Bourbon.

—Comment, tu souperas dans ce village?

—Non seulement, j'y souperai, mais encore j'y coucherai.

—Parbleu! s'écria Sénéchal, tu ne me joueras pas un si méchant tour. On nous attend ce soir à la Martinière; et, dussé-je te prendre en croupe et t'emmener de vive force, je te préviens qu'avant deux heures nous ferons notre entrée triomphale dans cette chère maison. Tu ne songes donc pas à l'inquiétude mortelle où serait Juliette si je lui manquais de parole?

Un sourire malicieux s'épanouit sur les lèvres de Deslauriers.

—Parles-tu sérieusement? te demanderai-je à mon tour.

—En douterais-tu, par hasard? s'écria le jeune homme surpris et indigné tout ensemble d'une pareille interrogation.

—C'est incroyable à quel point tu es jeune pour ton âge! reprit Deslauriers redevenu sérieux. Que me parles-tu d'inquiétudes mortelles, et pourquoi te livrer à des exagérations de langages de cette force et de ce numéro? Veux-tu savoir comment les choses se passeront à la Martinière? Quand on verra que nous n'arrivons pas, on se mettra à table, et Dieu sait si ta future famille ne soupera pas de son meilleur appétit. Je veux bien croire qu'on dira de temps en temps, en manière de conversation: "Il est vraiment singulier que ces messieurs n'arrivent pas!" Vers dix heures, ta blanche fiancée fermera son piano, elle se retirera dans sa chambre en se disant: "Sans doute M. Gaston arrivera demain matin. Mettrai-je ma robe verte ou ma robe bleue?" Et voilà ce que tu appelles être en proie à une inquiétude mortelle, mon pauvre garçon!

—Tu blasphèmes, Deslauriers; mais je te pardonne, parce que tu ne connais pas encore le doux ange auquel je vais unir ma destinée. Outre que notre vieille et sincère amitié te donnerait tous les droits possibles à cette insigne faveur, je t'ai prié d'être mon témoin, parce que je veux te reconcilier avec un sexe que tu as le tort de juger, je ne l'ignore pas, d'une façon aussi injuste que rigoureuse. Tu verras ma Juliette, et je sais d'avance avec quels arguments vainqueurs cette pure et naïve jeune fille plaidera auprès de toi la cause de ses sœurs calomniées!

—*Amen!* répondit le sceptique Deslauriers, qui emprunta à sa voix de tête des intonations tout à fait dignes d'un enfant de chœur.

Devisant ainsi, les deux voyageurs étaient parvenus aux premières maisons du village. A un certain endroit, les chevaux s'arrêtèrent d'eux-mêmes. Deslauriers leva la tête, et ses yeux saluèrent avec reconnaissance une branche de houx, qui se balançait au vent. Un peu au-dessous de la branche de houx, une main inexpérimentée avait tracé en lettres majuscules et d'un orthographe douteuse l'inscription suivante sur la façade blanche de la maison:

A LA NOUVELLE-BONDANCE.
ON LOGE A PIED ET A CHEVAL.

—Mon cher Gaston, dit Deslauriers, qui mit pied à terre et qui frappa sur la porte avec le pommeau de sa cravache, je te préviens derechef que je ne vais pas plus loin. *Cette auberge est à mon gré; j'y suis bien, j'y resterai*, ainsi qu'on chantait jadis au théâtre Feydeau.

—A ton aise, répliqua le jeune homme. Soupe avec du pain dur et du lard rance, couche dans des draps humides et grossiers, c'est ton affaire; pour moi, je fais donner l'avoine à mon cheval et je repars l'instant d'après.

La porte de l'auberge s'était ouverte; les deux amis confièrent leurs montures à un petit drôle déguenillé et prirent place auprès de la cheminée de la cuisine, dans laquelle flambaient des branches de pin avec toutes sortes de joyeux pétillements.

Pour des voyageurs harassés, et, depuis le matin, exposés aux intempéries du mois de décembre, cette cuisine d'auberge était véritablement le plus attrayant spectacle qui se pût voir. Les casseroles de cuivre, entretenues par une main soigneuse, étinceaient à la flamme du foyer comme de la vaisselle d'or.

Sur la huche au pain, couverte d'une serviette blanche comme de la neige, de longues miches, rousses et croustillantes, étaient rangées avec symétrie. Plusieurs ragoûts odorants mijotaient sur le fourneau, et deux maîtresses poulardes ornaient la broche, qui tournait avec une petite musique argentine bien propre à réjouir l'oreille, n'en déplaise au proverbe qui prétend que ventre affamé n'en a pas. Un gros chat blanc, juché sur un escabeau, ronflait dans son hermine comme si on eût plaidé devant lui une ennuyeuse question de mur mitoyen. Le chien du logis dormait les pattes allongées et le museau appuyé sur ses pattes, tandis que les grillons chantaient dans la cendre tiède leurs chansons et leurs amours.

—Faites-moi à souper et préparez-moi un lit, dit Deslauriers à une paysanne fraîche et avenante qui s'était approchée en tirant ses plus solennelles révérences.

—Avec plaisir, monsieur.

—Vous êtes la maîtresse de la *Nouvelle-Bondance*, je suppose.

—Oui, monsieur, dit la paysanne avec une nuance d'orgueil.

—Eh bien, madame, vous m'avez entendu? Je meurs de faim et de lassitude; ainsi, faites vite, je vous prie.

—Et vous, monsieur, demanda l'aubergiste à Gaston, est-ce que vous comptez vous coucher l'estomac vide? Ça ne vaut rien pour la santé du corps, comme dit le docteur Meslier, le médecin du pays.

—Moi, répondit Sénéchal, je pars dans cinq minutes, on m'attend à la Martinière.

—A la Martinière! répéta la paysanne; m'est avis que vous n'y arriverez pas ce soir.

Bah! dit Gaston, j'y serai dans cinq quarts d'heure.

—En temps ordinaire, je ne dis point qu'il faille beaucoup plus de temps pour s'y rendre; mais il y a une chose que vous ignorez, vous qui, sans doute, n'êtes pas des environs.

—Laquelle?

—Les dernières pluies ont tellement grossi la Galliotte, que vous ne sauriez pas trouver le gué et que, pour sûr, vous vous noieriez, vous et votre bête. Demandez plutôt à Langevin, le muletier, qui a été forcé de revenir sur ses pas et qui ne partira que demain. C'est-il pas vrai, Langevin?

—C'est la pure vérité du bon Dieu, dit le muletier interpellé, assis à une table où il se délectait en compagnie d'une éclanche de veau et d'un petit fromage du pays. Faudrait être fou ou envie de se périr soi-même pour tenter le passage de la Galliotte, à présent qu'il fait noir comme chez le loup.

—Que le diable emporte la Galliotte, dit Gaston avec mauvaise humeur. Il n'y a donc aucun pont construit sur cette rivière?

—Faites excuse, monsieur, il y en a un, et en fil d'archal encore!

—Eh bien! je passerai sur le pont.

—C'est qu'il est à huit grandes lieues de chez nous.

Sénéchal frappa du pied avec colère et marmotta un gros juron dans sa moustache.

—Alors, qu'on prépare deux chambres et qu'on nous serve à souper pour deux, dit-il en maugréant.

Puis, il ouvrit son carnet, et, en tête d'une page blanche, il écrivit de sa plus belle bâtarde:

A MA JULIETTE.

SONNET.

Pendant ce colloque, Deslauriers s'était endormi, et, à l'exemple du matou, il ronflait comme un chantre. Au bout d'une demi-heure, il se réveilla en sursaut.

—Et le souper? dit-il d'une voix dolente.

—Ces messieurs sont servis, répondit l'hôtesse.

Sénéchal s'empressa de fermer son carnet, qui disparut aussitôt dans la poche béante de son paletot.

—Qu'est-ce que tu griffonnais donc là? demanda Deslauriers.

—Moi? rien, dit Gaston; je faisais des additions.

—Je crois plutôt que tu faisais des vers, et tu as raison de t'en défendre et de les cacher; car, sur mon honneur, ceux que tu us précédemment commis ne valent pas le diable.

—Pour toi *Pégase* est sourd, et *Phébus* est rétif, ajouta Deslauriers, qui, j'en demande bien pardon à Boileau, avait tant soit peu oublié la version littérale de l'*Art poétique*.

Le muletier était retourné auprès de ses mules, et, à la place où il avait pris son repas, s'étalait une nappe d'une immaculée blancheur. Les ragoûts du fourneau et les poulardes de la broche fumaient dans les plats de faïence étoilée de fleurs inconnues et d'oiseaux impossibles.

—Madame, dit Deslauriers à l'aubergiste, tout en attaquant le premier ragoût, j'ai entendu les plus illustres gosiers de notre temps exécuter leurs cavatines les plus suaves et leurs cadences les plus perlées, mais jamais, je vous en donne ma parole de dilettante, jamais musique plus harmonieuse, plus céleste, n'a caressé plus doucement les parois frémissants de mon tympan charmé que votre voix prononçant tout à l'heure cette simple phrase: "Ces messieurs sont servis."

La paysanne, ahurie par cette période sonore, à laquelle elle ne comprit pas grand' chose, recommença ses révérences.

Quant à Gaston, il n'ouvrait pas la bouche et ne touchait à rien.

—Est-ce que votre ami serait malade? demanda l'hôtesse qui s'était familiarisée avec Deslauriers.

—Hélas! madame, il est amoureux.

—Et ça lui coupe l'appétit? Faut croire que c'est un fort amour! Alors, vous, monsieur, vous ne devez pas être amoureux, que je suppose?

—Je m'en vante! s'écria Deslauriers, qui attaqua le troisième ragoût avec une ardeur nouvelle.

—Ah ça, reprit-il lorsque sa faim dévorante se fut un peu calmée, ayez donc l'obligeance de m'expliquer votre enseigne.

—S'il vous plait! dit l'hôtesse.

—Que signifient les mots écrits au-dessus de votre porte: *A la Nouvelle-Bondance?* Qu'est-ce qu'on entend par une bondance dans votre pays?

—C'est bien simple, dit la paysanne, surprise qu'un beau monsieur n'eût pas l'intelligence plus ouverte. Vous saurez donc qu'il y a, à l'autre extrémité du village, et, tenez, précisément du côté de la route qui mène à la Martinière, une auberge très fréquentée qui s'appelait *A la Bondance?* vous entendez bien? *A la Bondance.* Comme c'est là un bon titre, en somme, mon mari et moi nous l'avons pris également, lorsque nous avons fondé notre établissement. Quand le propriétaire de la première bondance a vu ça, il a voulu nous faire pièce, et il a mis sur son enseigne: *A l'Ancienne-Bondance.* Comprenez-vous à présent?

—Parfaitement, répondit Deslauriers. Où avais-je donc l'esprit? C'est claire comme deux et deux font quatre.

Et, sans désemparer, il s'offrit à lui-même et il accepta avec empressement les deux ailes de la poularde qui lui parut la plus appétissante et la plus dorée.

—Je pense que tu as assez bu et assez mangé, dit Gaston après un long silence. Si nous allions nous coucher?

—Volontiers, cher ami; actuellement, je suis en mesure d'attendre patiemment le déjeuner.

L'hôtesse de la *Nouvelle-Bondance* prit un flambeau et conduisit les voyageurs dans une chambre à deux lits, ornés de baldaquins en cotonnade imprimée représentant toutes sortes de bergers joufflus et de riches bergères.

—Bonne nuit, mon cher Gaston! dit Deslauriers en s'enfonçant voluptueusement dans un lit moelleux et bassiné à l'avance.

—Bonne nuit!

—Tu ne te couches pas?

—Non.

—Hum! fit Deslauriers; il te reste encore quelques additions à faire, je présume?

—Précisément.

—A ton aise, mon garçon, mais souviens-toi de ce vers bien connu:

Soyez plutôt perruquier, si c'est votre talent!

ajouta sentencieusement Deslauriers, continuant à estropier l'*Art poétique* avec le plus odieux sans-façon.

Sénéchal ouvrit de nouveau son cornet; et, en tête d'une seconde page blanche, il écrivit en lettres, cette fois, majuscules, ces mots que nous avons déjà lus:

A MA JULIETTE.

SONNET.

Au bout d'une heure d'efforts désespérés, Gaston parvint enfin à aligner les quatre vers ci-dessous:

Ah! que nous parle-t-on des malheurs de Tantale!
Mon sort, je le déclare, est, hélas! plus affreux!
Etre si près de toi sans pouvoir voir tes yeux...
O inondation cinq et six fois fatale!!!

Malgré l'ardeur de son amour et ses dispositions naturelles pour la poésie, il lui fut impossible d'aller plus loin, et il dut souffler sa chandelle sans avoir réussi à trouver son cinquième alexandrin.

—Demain, pensa-t-il, pendant la route, je terminerai mon sonnet. En vérité, je ne me reconnais pas moi-même, ce soir. Je sens que l'idée est rebelle, et la rime m'embarrasse d'une façon inusitée.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. Le lendemain, Gaston, qui n'avait pas fermé l'œil de la nuit, était en proie à une fièvre violente, et tout son corps était marbré de plaques rouges.

—Eh! madame l'hôtesse! cria Deslauriers, on a besoin de vous par ici; montez vite!

—Qu'y a-t-il? demanda la paysanne accourue en toute hâte; le feu est-il à la maison?

—Avez-vous un médecin dans le village?

—Oui, monsieur.

—Ce n'est pas un homéopathe, au moins?

—Un nommé Hopathe? répéta la paysanne trompée par la consonnance; non, monsieur; c'est un nommé Meslier.

—Eh bien! courez chez le nommé Meslier et faites en sorte de le ramener avec vous.

Un quart d'heure après, le chirurgien de village était assis au chevet de Gaston. A la suite d'un long et minutieux examen, il déclara que le cas était grave et que le malade avait la petite vérole.

—Au nom de notre amitié, cher Annibal, dit Gaston lorsqu'ils furent seuls, monte à cheval et cours à la Martinière. Je suis certain que Juliette s'abandonne au plus affreux désespoir. Elle suppose sans doute que je suis noyé dans la Galliote. Sèche ses larmes; rassure sa famille alarmée. Dis-leur qu'une malencontreuse et passagère indisposition me retient ici, à mon vif regret. Quoique j'aie été vacciné et quoiqu'il y ait lieu de penser que cette maudite maladie n'aura pas de suites fâcheuses, il est inutile que tu la désignes. Va vite et reviens de même; mon meilleur médecin, je le sens, c'est toi.

Deslauriers recommanda, en termes chaleureux, son jeune ami au vieux médecin et à la maîtresse de la *Nouvelle-Bondance*; puis, sans même se souvenir de sa courbature et des ecchymoses, il se hissa courageusement sur l'échine raboteuse de son bucéphale.

O amitié! il poussa la résolution et le dévouement jusqu'à enfoncer ses éperons dans le ventre du cheval. Dieu merci, il en fut quitte moyennant une chute insignifiante et quelques écorchures légères au coude et aux genoux.

La belle terre de la Martinière, sise au fond du département de ****, appartenait, en ce temps-là, à M. Duravin, de l'ancienne maison Philipat, Duravin et compagnie, bien connue dans la haute banque parisienne.

L'ex-banquier, réduit par la paralysie à un état voisin de l'imbécilité, vivait à la campagne. Sa femme et sa fille passaient l'hiver à Paris, courant les bals, les spectacles, les sermons et les concerts.

Gaston avait rencontré mademoiselle Juliette Duravin dans *le monde*; il en était devenu follement amoureux; il avait fait l'aveu de sa passion; et, attendu qu'il était jeune, assez bien né, joli garçon et propriétaire d'immeubles complètement dénués d'hypothèques, madame Duravin avait, dès l'abord, accueilli très favorablement ses prétentions conjugales. On touchait alors aux derniers jours de décembre, et le mariage devait avoir lieu dans les premiers jours de janvier.

Dix heures sonnaient à l'horloge du château de la Martinière, lorsque Deslauriers, courbé en deux sur sa selle, entra dans la grande avenue qui conduisait au perron. Avisant un domestique galonné sur toutes les coutures, il lui fit signe d'approcher.

—Madame et mademoiselle Duravin sont-elles visibles? demanda-t-il.

—Ces dames ne se lèvent jamais avant midi, lui fut-il répondu.

—Diable! exclama Deslauriers, dont l'appétit était aiguisé par sa course matinale: à quelle heure est-ce donc qu'on déjeûne dans cette hospitalière maison?

—On déjeûne à une heure.

Un nuage sombre s'amoncela sur le front de Deslauriers.

—Puis-je voir M. Duravin?

Cette question parut exciter l'étonnement du domestique.

—Monsieur désire voir M. Duravin? répéta-t-il comme s'il eût mal entendu.

—Oui.

—M. Duravin, le mari de madame?

—Sans doute.

—Alors que monsieur ait l'obligeance de me suivre. Eh bien! ajouta-t-il entre ses dents, voilà un monsieur qui va passer un quart d'heure agréable! Je lui en fais mon compliment.

Deslauriers fut introduit dans une pièce écartée, chauffée par des calorifères à un degré insupportable. L'ex-banquier, couvert de fourrures, grelottait dans une bergère, la lèvre pendante et l'œil éteint.

—Monsieur, dit le visiteur, je m'appelle Annibal Deslauriers.

—Fermez donc la porte! interrompit M. Duravin.

—Monsieur, elle est fermée. Je suis l'ami intime de votre futur gendre, Gaston Sénéchal.

—Mais fermez donc la porte! reprit M. Duravin; il gèle à pierre fendre dans cet appartement.

—Monsieur, je vous assure que toutes les portes sont closes, dit Deslauriers, qui suait à grosses gouttes. J'ai une fâcheuse nouvelle à vous annoncer, monsieur, continua l'embassadeur, de qui la voix devint grave et solennelle.

—Une nouvelle fâcheuse, dites-vous? interrompit l'ex-banquier.

—Hélas! oui, monsieur.

—Alors, gardez-la pour vous! Je suis très impressionnable, et je fuis les émotions, de quelque nature qu'elles soient. Mais, pour Dieu! fermez donc la porte! Il est impossible qu'elle ne soit pas ouverte!... Voyez, je grelotte!

Deslauriers s'éloigna en épongeant son front ruisselant de sueur.

Morbleu! pensa-t-il, Gaston aura un aimable beau-père; si le reste de la famille est taillé sur ce patron, ça promet un petit intérieur bien agréable.

Le domestique, son introducteur, l'attendait dans l'antichambre.

—Vous plait-il de gagner un louis? lui dit Deslauriers.

—Que faut-il faire? répondit le laquais, dont les oreilles s'ouvrirent et dont les yeux s'écarquillèrent démesurément.

—Vite, de l'encre, une plume et du papier!

En un clin d'œil Deslauriers fut servi.

—Vous voyez cette lettre? reprit-il; si dans cinq minutes elle est remise à madame Duravin, ce louis est à vous. Allez!

Le laquais disparut comme disparaissent les génies dans les pièces du cirque.

—Il faut convenir, se dit Deslauriers resté seul, qu'on semble assez peu inquiet céans du sort de mon ami. Pauvre Gaston! honnête et simple nature! cœur naïf! esprit candide! tu penses sans doute que j'ai trouvé madame Duravin agenouillée dans son oratoire, et que mademoiselle sa fille m'est apparue à la fenêtre la plus haut perchée du château, braquant un télescope anxieux sur les profondeurs du chemin? Hélas! quelle distance incommensurable sépare la réalité du rêve! on dort ici sous de chauds édredons, tandis que tu trembles la fièvre dans une chambre nue d'auberge. Es-tu tombé de cheval? as-tu une jambe cassée? as-tu disparu dans les flots bourbeux de la Galliote? on s'en soucie comme un aveugle d'une paire de lunettes! Et mademoiselle Juliette Duravin est, à ce qu'il assure, l'ange qui doit me réconcilier avec les démons du sexe féminin!... Hum! j'ai bien peur de mourir dans l'impénitence finale!

—Monsieur, dit le domestique qui reparut l'instant d'après, j'ai gagné mes vingt francs. Ces dames s'habillent; elles vous prient de les attendre un moment. Voulez-vous me suivre au salon?

Deslauriers se piquait d'être un profond observateur; il pensait que s'il est vrai de dire que le style est l'homme, il est bien plus vrai encore de dire que l'appartement c'est la femme. Il s'appliqua donc à étudier le salon de madame Duravin le plus minutieusement qu'il lui fut possible, très persuadé que cet examen l'amènerait à découvrir toutes sortes d'indices de nature à lui montrer, sous son véritable jour, le caractère de la mère et peut-être aussi le caractère de la fille.

—Il est évident, pensa-t-il après avoir détaillé l'ameublement, que ces deux femmes sont élégantes et qu'elles sont pourvues d'un goût exquis. Elles sont blondes; la nuance des étoffes le prouve surabondamment. Elles sont jolies, ainsi que le témoignent ces immenses glaces répandues à foison. Il n'y a que les très jolies femmes pour abuser des glaces à ce point. Une femme laide remplacerait spirituellement les glaces par des tableaux et des étagères. Eh quoi! aucune trace de broderie, ni de tapisserie! Hum! je soupçonne mesdames Duravin d'être deux paresseuses. Ah! des livres! Voyons un peu quels sont leurs auteurs favoris. Diable! s'écria Deslauriers après avoir lu les titres de cinq ou six in-octavo épars sur une table, il me paraît que notre future belle-maman n'est pas très scrupuleuse à l'endroit de ses lectures.

—Un piano... celui de Mlle Juliette, sans doute? elle est musicienne? tant mieux! Quelle musique joue-t-elle? Beethoven ou Mozart?

Deslauriers feuilleta plusieurs gros cahiers superbement reliés, ornés d'un J et d'un D entrelacés, et surmontés d'une couronne de fantaisie; les dits cahiers ne contenaient que des quadrilles, des valses, des polkas et des romances.

Deslauriers ferma les cahiers, et un soupir significatif souleva sa poitrine.

—Mon pauvre ami! mon pauvre Gaston! murmura-t-il à voix basse. Que viens-tu faire dans cette galère?

Après une heure d'attente, tout au moins, madame Duravin et sa fille se montrèrent enfin, éblouissantes de parure et de beauté. Madame Duravin, en dépit de ses quarante-cinq ans sonnés, était fort belle encore. Quant à mademoiselle Juliette, avec ses beaux cheveux blonds et ses grands yeux bleus, elle réalisait le type des madones de Raphaël, dirais-je volontiers, si l'on avait un peu moins abusé de Raphaël et de ses madones.

—Monsieur Annibal Deslauriers? demanda madame Duravin au voyageur en lui adressant un salut gracieux.

—Lui-même, madame.

—Vous êtes seul?

—Oui, madame; j'ai laissé Gaston à Moriez, un petit village à trois lieues d'ici.

—Serait-il donc malade? Nous vous attendions hier, dans la soirée.

—Prenez-vous-en à la Galliotte débordée, si nous ne sommes pas arrivés à l'heure dite, madame; prenez-vous-en à une légère indisposition, si mon ami ne m'a pas suivi ce matin, ajouta-t-il en fixant sur mademoiselle Juliette un regard inquisiteur.

La jeune fille resta muette et impassible.

—Et vous êtes accouru nous rassurer, reprit madame Duravin. Ah! monsieur, que d'actions de grâce! Mais, j'y songe, avez-vous déjeûné?

—Je vous avouerai naïvement, madame, que je meurs de faim.

Madame Duravin, de sa main emprisonnée dans un de Suède d'une petitesse adorable, offrit à Deslauriers un sac de satin blanc rempli de pastilles de chocolat parfumé.

—Le moindre pâté de foie gras ferait mieux mon affaire! pensa Annibal, qui semblait s'être juré à lui-même de travestir tous les poëtes de sa connaissance.

Cependant madame Duravin avait sonné et elle venait de glisser quelques mots à l'oreille d'une jeune femme de chambre, vêtue à la façon des soubrettes de vaudeville.

—Vous arrivez de Paris? reprit madame Duravin, qui ne put s'empêcher de soupirer; de Paris, où il nous a été impossible de nous rendre cet hiver, ma fille et moi, eu égard à l'état de santé vraiment pitoyable de M. Duravin. Ah! monsieur, ayez pitié de deux pauvres exilées! Comment se porte cette chère ville? Qu'y dit-on! Qu'y fait-on? Etiez-vous au dernier bal de la préfecture? Recevra-t-on aux Tuileries? Assistiez-vous à l'ouverture des Italiens? Est-il vrai que madame de Néronde se soit fait enlever par M. de Rochnoire? Fortera-t-on de fourrures cette année? Que faut-il penser du *Don Sébastien de Portugal*, de Donizetti? Avez-vous lu la *Chartreuse de Parme*, le livre que M. de Stendhal vient de publier? Camille a-t-elle inventé quelques modes nouvelles? Parlez-nous; instruisez-nous; songez que nous ne sommes plus de ce monde.

—Ah! mon cher Gaston, pensait Annibal étourdi par ce flux et reflux de verbiage, si ton beau-père est affligé d'un laconisme exagéré, tu auras de quoi te rattrapper avec ta belle-maman!

Pendant le déjeûner, qui fut d'une délicatesse et d'une recherche exquises, et auquel Deslauriers fit largement honneur, c'est à peine si le nom de Gaston fut prononcé par la mère et par la fille. Mais de Paris, de ses fêtes, de ses modes, de ses spectacles, de sa chronique galante, de ses ténors, de ses comédiennes et des danseuses, on en causa sans relâche et sans fin. Annibal parvint néanmoins à glisser l'histoire de la *Nouvelle-Bondance* et du *nommé Hopathe*, ce qui fit beaucoup rire ces dames, merveilleuse occasion de mettre en lumière leurs lèvres rouges et leurs dents blanches.

—Vous nous quittez déjà? dit madame Duravin lorsque Deslauriers prit congé de ses aimables hôtesses.

—Je retourne auprès de Gaston; je suis certain qu'il maudit ma lenteur et qu'il compte les minutes.

—Si M. Sénéchal n'est pas en état de vous accompagner demain, souvenez-vous qu'on vous attend à la Martinière. Vous êtes le seul visage humain qui nous soit apparu depuis deux mois. Nous recaunerons de notre cher Paris. J'ai mille questions à vous faire encore.

Annibal s'inclina profondément et serra la main de la mère et de la fille, une habitude anglaise très en faveur à cette époque, puis il s'éloigna rapidement. Il avait hâte de revoir Gaston; il avait hâte surtout d'être seul, afin de donner un libre cours à ses pensées.

Résumons-nous, dit-il après un monologue qui n'avait pas duré moins de cinq kilomètres. La table est délicieuse, le fait est patent. La cave est excellente, la chose est avérée. En ce qui touche le caractère de madame Duravin et celui de mademoiselle Juliette, mon opinion est... Ma foi, ajouta-t-il après un moment de silence, il serait téméraire de les juger dans une si courte entrevue et sur un si mince échantillon. Donc, *la suite au prochain numéro*; comme on l'imprime, chaque matin, au bas des feuilletons publiés par mon journal.

Annibal Deslauriers n'était plus qu'à une très courte distance de Moriez, lorsqu'il aperçut le docteur Meslier qui l'attendait sur la route.

—Est-ce que Gaston va plus mal? lui cria-t-il d'aussi loin qu'il put se faire entendre.

Et il lança son cheval au galop.

—Ecoutez, mon cher monsieur, lui répondit le médecin, je ne sais pas, moi, ce que c'est que de cacher la vérité sous un voile de belles phrases menteuses.

—Gaston est mort! interrompit Deslauriers, de qui le poulx et le cœur s'arrêtèrent subitement.

—Diable! comme vous y allez! reprit le Dr.; nous n'en sommes pas encore là, grâce à Dieu. Mais je ne dois pas vous dissimuler que l'état de votre ami a beaucoup empiré depuis ce matin; j'ai pensé qu'il serait fort mal soigné à l'auberge, et j'ai pris la liberté de le faire transporter chez moi.

Pour toute réponse, Deslauriers serra la main du vieux docteur.

—Craignez-vous donc pour la vie de ce pauvre garçon? demanda-t-il d'une voix émue.

—La maladie se présente avec tous ses plus mauvais symptômes, la fièvre est à son plus haut période, le jeune homme bat la campagne. Un nom de femme, Juliette, est sans cesse sur ses lèvres. C'est celui de son épouse?

—C'est celui de sa fiancée.

—Voilà une fiancée qui pourrait bien être veuve avant que d'être mariée! dit M. Meslier en branlant tristement la tête.

On était arrivé devant la maison du médecin, une petite maison simple et proprette encadrée de vignes vierges, dont les folles branches grimpaient jusqu'aux fenêtres du premier étage. M. Meslier heurta à la porte, qui fut ouverte par une jeune personne très modestement vêtue; à l'aspect d'un étranger, ses joues pâles se colorèrent d'une vive rougeur.

—C'est Marguerite, ma fille, dit le médecin, qui déposa un baiser sonore sur ce front de dix-sept ans, veiné de bleu, blanc et poli comme de l'ivoire.

Le docteur conduisit Annibal auprès de son ami qui ne le reconnut pas.

—Gaston, mon vieux, c'est moi, Deslauriers. J'arrive de la Martinière....J'ai vu Juliette, dit Annibal effrayé des ravages que le mal avait faits en si peu de temps.

Gaston le regarda fixement, et s'écria d'une voix caverneuse:

Ah! que nous parle-t-on des malheurs de Tan- [tale!
Mon sort, je le déclare, est, hélas! plus affreux!
Etre si près de toi sans pouvoir voir tes yeux..
O inondation cinq et six fois fatale!

—Le malheureux! s'écria Deslauriers. Faut-il être malade pour se livrer à la perpétration de semblables forfaits poétiques!

Les deux jours qui suivirent, loin d'apporter une amélioration dans l'état de Gaston, ne firent qu'accroître l'inquiétude du médecin. Le troisième jour, M. Meslier prit Annibal à part.

—Mon cher monsieur, lui dit-il, il me paraît à propos que vous retourniez à la Martinière. Je serais coupable envers la famille Duravin si je lui laissais ignorer plus longtemps la situation réelle où se trouve M. Sénéchal. La maladie fait des progrès effrayants, et j'ai conçu depuis ce matin les craintes les plus sérieuses. Si mademoiselle Juliette veut voir son fiancé, qu'elle se hâte. Demain peut-être il sera trop tard.

—Moi absent, qui soignera Gaston, si l'on vous appelle auprès d'un autre malade? demanda Deslauriers, qui sentit une grosse larme rouler sur sa moustache rousse.

—Ma fille, parbleu!

—Comment! vous exposeriez mademoiselle votre fille à cet affreux spectacle? Gaston est hideux à voir, sans compter que vous risquez de compromettre la santé de cette chère enfant.

—Rassurez-vous, interrompit le docteur; Marguerite est une brave fille qui ne s'épouvante pas pour si peu. Je l'ai habituée à m'assister dans mes opérations les plus dangereuses; j'en ai fait une manière de sœur grise, et, je le dis sans orgueil, elle remplit sa triste mission avec dévouement. Allez, c'est elle, et non moi, qui devrait avoir le diplôme, car elle fait plus de guérisons que son vieux père. Elle vous a de douces paroles et de bienfaisants discours qui valent cent fois toutes mes drogues et toutes mes ordonnances. Je ne suis, moi, que de la faculté de Montpellier; les paysans prétendent que Marguerite est de la faculté du bon Dieu.

A mi

LE PAYS.

EDITION HEBDOMADAIRE.

MONTRÉAL.

Mardi, 8 Juin 1852.

Railroad d'Halifax.

(conclusion.)

Nos dernières remarques en terminant notre écrit sur ce sujet dans une feuille précédente, étaient un aveu de nos pressentiments funestes par rapport à nous, comme nationalité, en voyant l'espèce de fureur que met M. Hincks à pousser le projet en question. Nous disions que nous avions tout à craindre de cet homme quand son penchant à nous faire disparaître se trouvait compliqué de la perspective d'une fortune colossale à faire en accomplissant le chemin de fer d'Halifax.

Si nous trouvions l'entreprise d'une voie ferrée entre Halifax et Québec d'un avantage incontestable pour notre pays, si nous y voyions sa prospérité, sa grandeur sous le rapport matériel, nous dirions: Puisque notre existence comme peuple doit être une barrière éternelle contre les progrès du Canada, périssons, et que notre pays prospère. Nous le disons en toute sincérité, nous nous résignerions à disparaître dans l'intérêt de l'avenir du Canada,—ce sacrifice ne se ferait pas sans douleur, mais il se ferait, et nous croirions faire acte de patriotisme.

Mais il y aurait de notre part plus que lâcheté, il y aurait infamie à appuyer une mesure qui, loin de contenir le germe de la grandeur et de la prospérité du Canada, n'en serait que la ruine, et qui du même coup nous balayerait du sol natal; une mesure qui n'est poussée que dans l'intérêt de l'empire avec lequel nous n'avons rien de commun et pour l'avantage de quelques spéculateurs adroits qui riront de la bonhomie et de la simplicité des bons Canadiens à qui il est si facile de faire avaler de pareils goujons.

Bien loin de ravaler les talens de M. Hincks, nous les apprécions à leur juste valeur, nous en connaissons la nature, et nous le déclarons. D'autres ou s'aveuglent sur les tendances de ses démarches, ou gagnés par le pouvoir cherchent à tromper leurs compatriotes sur les conséquences de l'entreprise gigantesque du chemin d'Halifax.

N'avons-nous pas entendu M. LaFontaine prôner la position que nous occupons nous Canadiens-Français dans l'union? La *Minerve* n'a-t-elle pas répété cent fois, pour combattre la démagogie, comme elle le dit, que l'union nous avait profité?

Que ne peut-on attendre de politiques et de journalistes de cette trempe?.....Ce qu'ils ont dit et soutenu de l'union, ils le diront et soutiendront de la confédération, et pour cela ils commencent par aveugler leurs compatriotes sur la mesure préalable, le chemin de fer d'Halifax.

Mais nous dira-t-on, qu'ont-ils à gagner par cette conduite?—Tout individuellement. Ils tueront leur nationalité; ils le savent, mais en attendant ils ont le pouvoir. Or, le pouvoir, c'est la richesse, c'est la vie du luxe, c'est le *far niente*, l'indolence et la paresse; c'est la vie aisée aux dépens du public. Supposez-les dans l'opposition, et ils perdent tous ces avantages. Ils ont lutté anciennement ces politiques et ces journalistes; ils ont combattu courageusement pour le peuple contre le pouvoir et ceux qui jouaient le rôle honteux qu'ils jouent aujourd'hui. Mais le peuple est ingrat; il paie mal ses serviteurs; ils en ont fait l'expérience, et de dépit ils se sont jetés entre les bras du pouvoir. Voilà le secret de leur revirement. C'est ainsi qu'anciennement la *Minerve* trouvait que l'union était un *boulet rouge attaché aux flancs du Canada*, qui devait s'agiter jusqu'à ce que l'incendie dévorât tout, et que six ans plus tard, ce boulet s'était subitement refroidi à la rosée gouvernementale.

Heureusement pour eux et malheureusement pour le peuple, on ne lit guères en Canada, on ne croit pas facilement aux trahisons.

L'importance commerciale du railroad d'Halifax est plus que problématique. M. Hincks lui-même a déclaré tout d'abord qu'il ne croyait pas qu'on pût l'envisager sous ce point de vue. Les journalistes de Québec, les plus zélés promoteurs du projet, appuient surtout sur la valeur que cette voie donnerait aux terres publiques; les avantages commerciaux ne viennent qu'en seconde ligne. Et, en effet, nous l'avons déjà répété plusieurs fois, le chemin de fer ne peut faire concurrence à la navigation du St. Laurent en été: personne n'a osé soutenir cette prétention. L'hiver nos chemins bien mieux situés se trouvent arrêtés à chaque chûte de neige; le ciel est-il tellement favorable aux entreprises de M. Hincks qu'il changera le climat dur et les hivers plus rigoureux que les nôtres de la partie inférieure de Québec et des provinces d'en bas? Nous avons donc ici l'expérience et un fait connu, pour nous et contre l'entreprise. Voilà pour l'importance commerciale.

Quant à l'importance politique, nous ne le nions pas. Mais nous l'examinons, et nous nous demandons dans quel sens elle se fera sentir. Or, comme son action future est aussi évidente que la lumière du soleil, nous proclamons que son importance politique n'agira que contre nous.

Ainsi donc, sans avantage sous le rapport matériel, et traînant à sa suite une action politique délétère pour nous, c'est ainsi que se présente le projet du chemin de fer d'Halifax, pour lequel la *Minerve* se trémousse si fort. Comme nous ne sommes pas vendus au pouvoir, nous disons ouvertement les conséquences de cette entreprise; or, nous n'avons même pas le mérite de faire une prédiction, puisque lord Durham a pris la peine de nous les écrire en toutes lettres dans son rapport.

Mais la *Minerve* dit que ce sont des *suppositions vagues et ridicules*, après cela qui croirait aux calculs de lord Durham?....

St. Ours—Nominations aux charges locales—M. Rolph—L'association de Norfolk.

Nous publions dans une autre colonne une correspondance de St. Ours relative aux affaires des commissaires de petites causes.

Nos lecteurs se rappellent que, dans une feuille précédente, nous exposions que depuis le mois de décembre dernier la paroisse de St. Ours demandait une nouvelle commission, vu l'incapacité et l'indignité même de plusieurs des commissaires, ce qui avait induit le Dr. Dorion, par respect pour lui-même à ne pas vouloir siéger avec quelques-uns de ces collègues.

Cet exposé de notre part attira sur la tête du Dr. Dorion une avalanche d'injures dans une correspondance que la *Minerve*—feuille très scrupuleuse—admit dans ses colonnes.

Comme le correspondant avait l'air d'attribuer nos renseignements à M. Dorion, nous nous empressons de déclarer que ce monsieur n'avait jamais communiqué avec nous sur ce sujet; que par conséquent l'insulte qu'on lui jette à la figure à cette occasion est toute gratuite et pas du tout méritée de sa part.

Au reste, le Dr. peut mépriser tout à l'aise de pareilles petitesses, quand il sait l'attachement et l'estime que lui portent ses co-paroissiens, qui l'appuient dans la position qu'il a prise par deux requêtes signées de près de quatre cents noms.

L'exécutif se rendra-t-il au désir si énergiquement exprimé de cette paroisse, ou se laissera-t-il influencer par l'insignifiante coterie qui dans cette paroisse l'a toujours emporté sur la masse jusqu'à ce jour?..... c'est ce que nous ignorons.

Pourtant, nous pouvons dire que les démarches du ministère depuis quelque temps ne sont guères propres à rassurer à cet égard, surtout quand on envisage la manière dont il vient d'agir dans la paroisse de Terrebonne, par rapport aux juges de paix, et dans une autre paroisse encore dont nous aurons occasion de raconter l'affaire à un prochain numéro.

Malgré tout notre désir de rester indifférents à l'égard du ministère, malgré nos vœux ardents pour qu'il suivît une marche propre à nous concilier à lui, nous sommes forcés d'avouer que, parmi quelques démarches utiles et sages, il en a fait une foule qui indiquaient un système aussi corrupteur que celui de son prédécesseur.

Et c'est ici l'occasion de toucher un mot du demêlé de M. Rolph avec ses constituants du comté de Norfolk. Voici l'affaire, nous en empruntons la partie historique au *North American* et au *Patriot* de Toronto:

Les réformistes de Norfolk convaincus que *gouverner c'est choisir*; que du choix des officiers dépend la bonne ou mauvaise administration des affaires, s'étaient réunis en association pour, entr'autres objets, choisir les candidats sur lesquels le choix du gouvernement devait porter, dans les nominations d'officiers de comté; des associations analogues s'étaient formées pour les townships relativement à leurs officiers locaux.

Ces associations s'étant désorganisées, le Dr. Rolph les reconstitua lui-même avant les dernières élections, de sorte que les associations se trouvent en pleine opération.

Dernièrement un individu se mit à parcourir le comté de Norfolk sollicitant des signatures et recommandations auprès du gouvernement pour obtenir la place de shérif du comté.

De suite l'association centrale se réunit, adopta la résolution suivante, et l'envoya à M. Rolph:

"Résolu que cette association ayant été "constituée d'après un projet proposé, et "sur les instances de l'hon. John Rolph, "dans le but d'unir le parti de la réforme, "et aussi dans le but de recommander des "personnes convenables pour remplir les "charges vacantes de comtés, cette associa-"tion ne peut trop fortement condamner la "marche suivie par un certain individu qui "parcourt le comté, sollicitant les person-"nes influentes à signer une recommanda-"tion au gouvernement pour se faire nom-"mer shérif, se moquant ainsi des pouvoirs "de l'association, et privant cette associa-"tion, si le gouvernement agit en consé-"quence, du pouvoir de recommander des "personnes propres à remplir ces vacances. "Cette association proteste donc dans ce "cas, et dans ceux qui pourront arriver par "la suite, contre toute nomination faite aux "emplois de comté (réservant aux associa-"tions locales de recommander pour les "charges de township) sans la sanction pré-"alablement obtenue d'une majorité des dé-"légués réunis en session régulière."

Nous terminions la première partie de cet écrit par la résolution que l'association centrale du comté de Norfolk adressait à M. Rolph, au sujet des nominations aux charges de comté.

A cette résolution M. Rolph répondit ce qui suit:

A l'Association centrale du comté de Norfolk.

MESSIEURS:—Je remarque la résolution suivante que vous avez adoptée, à une assemblée dernièrement:

"Cette association proteste dans ce cas, et dans ceux qui peuvent arriver à l'avenir contre toute nomination à des charges de comté, (laissant aux associations locales de recommander pour les charges de township) sans la sanction préalable de l'association centrale.

Par la loi et la constitution du pays ces nominations sont faites par la couronne; et tant que la loi sera en force, les termes et la portée de cette résolution répugneront à la prérogative royale, et seront inqualifiables vis-à-vis du représentant de sa majesté. C'est une très mauvaise manière de le remercier de la manière constitutionnelle dont il a usé de la prérogative.

Quoique j'aie toujours reçu avec respect et considération les avis que m'ont donnés mes amis soit comme individus, soit comme corps, et bien qu'en réalité je ne diffère guères de leur manière de voir, cependant je ne deviendrai jamais un instrument pour proposer à la couronne une nomination que je n'approuve pas.

Sur ce je dois cesser toute correspondance ultérieure avec l'association centrale.

Votre très obt. et très hbl. servt.

JOHN ROLPH.

Québec, 30 avril 1852.

Une longue discussion s'est engagée sur cette correspondance entre les journalistes du Haut-Canada favorables ou opposés au ministère—car maintenant on ne se décide plus que par cette puissante considération—*pour* ou *contre* le ministère.

Cependant il faut avouer que tout d'abord il y a dans le procédé de M. Rolph quelque chose qui n'est pas rigoureusement honorable, car enfin M. Rolph tronque la résolution de l'association, il en retranche une portion très intéressante, et qui modifie considérablement la position des parties.

La constitution, il est vrai, ne reconnaît pas de corps comme l'association de Norfolk; elle accorde au roi le pouvoir de nommer aux charges. Mais la constitution est une aveugle qui ne s'aperçoit pas que de nos jours ce n'est plus le roi qui nomme, mais ses ministres qui le font à sa place. Or, comme la constitution ne reconnaît pas à ces derniers l'importante fonction qu'ils s'arrogent, un ministre, suivant nous, a grandement tort de s'appuyer sur la constitution dans une pareille affaire.

Il se trouve bien plus mal situé quand c'est lui qui a fondé une association comme celle de Norfolk qui, bien qu'elle ne soit pas reconnue par la constitution, doit être extrêmement respectable aux yeux du public, à ceux du représentant du comté, et surtout pour celui qui l'a fondée.

Or, telle est la position respective de l'association et de M. Rolph. C'est M. Rolph qui l'a organisée, il l'a fait dans le but de lui abandonner les choix des officiers à nommer aux charges, et dès qu'elle affirme son droit, M. Rolph se drape majestueusement avec la constitution, et lui répond: "Je ne vous connais pas." Il y a dans cette conduite un manque de sincérité qui fait peine.

Vis-à-vis d'un autre ministre, la résolution des réformistes de Norfolk—*comme association*—eût été exorbitante. Si le comté de Norfolk réuni en assemblée insistait pour avoir telle ou telle nomination, nous sommes d'opinion qu'un ministre quelconque devrait déférer à ce vœu, car notre gouvernement prétend s'appuyer sur les vœux populaires; or *gouverner c'est choisir*.

Mais ce droit n'appartient pas à une association.

Pourtant dans la position de M. Rolph, l'association devait avoir le même poids à ses yeux que le comté lui-même aux yeux d'un autre ministre Et il faut avouer que M. Rolph est devenu tout-à-coup énormément constitutionnel. L'était-il autant quand il organisait l'association?

En vain le *North American* nous dira que ce sont des *Baldwinistes*, des *ex-ministériels*, une *clique*, ce n'est pas ce que nous envisageons. Cette clique soutient le principe fondamental de l'association, principe mis en avant par le Dr. Rolph; que le personnel soit donc *Baldwiniste* ou *Clear-grit*, peu importe—l'association existe, et le principe est là. Pourquoi le violer?.... parce que les individus qui reclament justice ne vous plaisent pas?.....O! intégrité!

Maintenant n'avons-nous pas raison de dire que les démarches des ministres ne sont guères propres à nous rassurer?

Terrebonne demande des juges de paix, des commissaires de petites causes,—il nomme dans une assemblée publique les individus qu'il lui faut.

Le ministère nomme trois juges de paix—tous trois non recommandés par la paroisse!! gouvernement *populaire*!!!

La paroisse du Sault-au-Récolet a besoin de commissaires, soixante ou quatre-vingts habitants signent une requête à cet effet. On leur répond qu'on a consulté le *doyen* de la commission, et que la paroisse est bien avec ses deux juges.

St. Ours veut se débarrasser de la commission qu'on lui a imposée. Cinq mois sont écoulés déjà, et pas de réponse encore.

L'association de Norfolk organisée par M. Rolph lui expose qu'elle a été fondée par lui-même dans le but de choisir les candidats aux charges.

M. Rolph lui répond qu'il ne connaît rien de semblable dans la constitution de son pays—que c'est une extravagance et même une insulte au gouverneur.

Pauvre peuple, console-toi! Dans tous les temps, dans tous les pays, il en a été de la sorte. Trahison et corruption, voilà l'histoire de tes luttes avec le pouvoir; le résultat définitif de tes sacrifices pour élever des hommes qui se disaient tes amis!

Speculations possibles d'un Ministre adroit—le "Canadien."

Aux doucereuses expressions à notre adresse du numéro précédent l'écrivain du gouvernement ajoute, dans le numéro du *Canadien* du 31 mai dernier, au sujet des spéculations possibles d'un ministre habile, que l'on attribuera notre sortie, "plus absurde encore que maligne, non à l'ignorance, mais à l'esprit de parti, trop souvent peu scrupuleux sur les moyens à employer."

Mais à cela nous répondrons que le fait seul de la négociation sans adjudication publique d'un emprunt aussi considérable que quatre cent mille louis, était en lui-même fautif; cela, joint aux contradictions alternatives de M. Hincks dans toute la question du chemin de fer de Halifax, joint aux expressions mémorables de M. Baldwin dans une occasion solennelle, au sujet de M. Hincks: *La confiance perdue ne renaît jamais (confidence once lost never can be restored)*, joint aussi à tous les démentis et contre-démentis que MM. Cameron et Hincks s'étaient donnés l'un à l'autre il y a deux ans; tout cela, disons-nous, en l'absence d'explications qui ne sont données qu'à contre-cœur et tardivement et encore d'une manière incomplète, ont dû nous porter à attirer l'attention publique sur les faits et gestes de quelques membres de l'administration, qui devaient nous paraître louches.

Nous avons dit que les explications données ne sont pas encore entièrement satisfaisantes; en effet, les notes de l'écrivain du gouvernement disent au sujet de la négociation des £400,000, que "les premiers £100,000 furent vendus dans le mois d'octobre dernier au pair, sans frais de courtage et la balance de £300,000 a été vendue à trois pour cent de prime, MM. Baring et Glynn recevant 1¼ pour cent de commission, et qu'à cette époque nos effets étaient cotés en Angleterre non à 11 pour cent, mais de 6 à 7."

Pendant que l'auteur des notes communiquées au *Canadien* était à la besogne, pourquoi ne donnait-il pas, comme pour les premiers £100,000, la *date précise* de la négociation des trois cent mille louis, et comment se fait-il qu'ils ont été négociés privément à trois pour cent de prime lorsque, de l'aveu même de l'auteur des notes communiquées au *Canadien*, nos effets étaient cotés sur les marchés anglais au moins à 6 et 7 pour cent de prime?

Quant à M. Young, nous n'avons ni dit ni donné à entendre que lors de sa négociation il était ministre. Nous ne le citions que comme un exemple des avantages que certaines positions et certaines négociations peuvent quelquefois procurer à ceux qui en sont les instruments.

Au reste, tous les gouvernements qui contractent des emprunts demandent des soumissions de la part des capitalistes, ou bien procèdent publiquement à l'adjudication des emprunts aux plus offrants enchérisseurs, ce sont les seuls moyens d'obtenir les conditions les plus avantageuses pour le gouvernement qui emprunte, et les seuls qui puissent mettre les négociateurs au-dessus de l'ombre même du soupçon. Pourquoi ce mode n'a-t-il pas été adopté jusqu'ici par nos administrations?

Généralement encore, lorsqu'un gouvernement a contracté un emprunt, la chose est rendue publique; aussitôt la transaction accomplie, les conditions et les termes de l'emprunt effectué sont communiqués à la presse. Pourquoi a-t-on ici en Canada toujours suivi une marche différente, pourquoi toujours s'environner de mystère, de secret et ne rien dire qu'à son corps défendant, et avec un semblant d'humeur qui trahit souvent une susceptibilité qui peut quelquefois faire naître les soupçons que vous vous efforcez de dissiper?

L'Emigration et le Niagara Mail.

Nous nous abstenons soigneusement de prendre part aux luttes de nos confrères de la presse Haut-Canadienne; bien plus nous n'en rendons compte que très rarement, et avec une grande réserve, car nous savons que n'étant pas sur les lieux, nous sommes exposés à mal saisir la position des parties belligérantes, à ne pas comprendre exactement les motifs sur lesquels s'appuient les journalistes pour formuler leurs opinions; et nous pouvons ajouter que nous n'avons pas encore eu lieu de nous repentir de la ligne de conduite que nous nous somme imposée à cet égard.

Au contraire, tout nous fortifie dans cette position, et surtout les bévues continuelles que commettent certaines feuilles moins prudentes du Haut-Caanda qui veulent juger de tout, se prononcer sur tout, et qui ne parviennent jamais avec cette manie de tout soumettre à leur contrôle qu'à se rendre ridicules par la fausseté de leurs applications.

Presqu'à notre début, le journal "*The Mail*," de Niagara, nous rangeait sans nous connaître, sans nous voir, parmi les feuilles socialistes. La dénomination était déjà ridicule par elle-même, car les doctrines socialistes, entendues comme elles le sont par les politiques de toutes les nations, n'existent pas en Canada, ne sont professées par aucun individu, et ne sont pas même possibles dans notre état de société actuelle.

Appliquée à notre profession de foi politique, cette dénomination était encore plus absurde, car enfin nous étions ce que tout le monde appelle démocrates, et jamais socialistes.

Nous eûmes dans le temps l'honneur de faire cette remarque, et d'en avertir notre confrère du *Mail*. Comme nous ne recevions pas cette feuille dans le temps, nous ne pourrions dire si l'écrivain a rempli son devoir de gentilhomme, en retractant alors ce qu'il avait dit de nous.

Depuis nous avons échangé avec le *Mail*, et dans la publication du 26 mai, nous voyons que le rédacteur ne nous donne plus la qualification exotique de socialistes, mais nous range avec le *Moniteur* parmi les "*grits*" français.

Si par "*grits*" il entend réformistes politiques, et dans le sens démocratique, nous acceptons la qualification, car nous le sommes dans l'acception la plus étendue du mot; s'il entend autre chose, il est dans l'erreur, et dans tous les cas, nous lui suggérons dans son intérêt de nous appeler, commes nous le fesons nous-mêmes, démocrates, et pas autrement.

L'écrit du *Mail* où nous trouvons cette nouvelle classification de politiques bas-canadiens, est une singulière production qui ne donne pas une haute idée du soin qu'on apporte à la rédaction de la feuille, et qui ne témoigne pas d'un grand scrupule de la part de l'auteur, sur la vérité et l'exactitude des assertions qu'il se permet de faire.

Le sujet en est le mal-entendu qui a eu lieu entre les *Mélanges* et nous sur la lettre de Mgr. de Chicago et l'émigration à Bourbonnais. Le rédacteur de l'article nous y classe parmi les partisans de l'émigration à laquelle nous *poussons* nos compatriotes, dit-il, pour échapper à l'oppression de l'église et de l'état; il prétend aussi que nous *nions les faits* qu'on *cite sur l'état des émigrants*; et que les Canadiens revenus de Bourbonnais ont publié sur la *Minerve* "*un exposé plein* "*d'indignation des déceptions que leurs* "*ont fait subir M. Chiniquy et les deux* "*journaux le* PAYS *et le* MONITEUR qui "ont recommandé l'émigration à leurs com-"patriotes avec le plus grand zèle."

Voilà bien de l'imagination dépensée en pure perte, et le tout pour aboutir à une fausseté calomnieuse.

D'abord, nous n'avons jamais été favorables à l'émigration à Bourbonnais; et loin de l'avoir recommandée nous avons combattu la tendance des écrits de M. Chiniquy, qui pouvaient avoir pour résultat de leurrer les Canadiens, et de les attirer à Bourbonnais. Chaque fois que nous avons pris la plume pour parler sur ce sujet, nous l'avons traité dans ce sens, et pour corroborer les écrits de nos correspondants contre l'émigration.

Si le *Mail* reçoit le *Moniteur*, il verra dans un écrit communiqué à cette feuille qu'on nous y interpelle de donner nos raisons à l'appui de notre opposition à l'émigration.

Le motif prétendu de l'impulsion donnée à nos compatriotes vers les Etats-Unis serait, dit le *Mail*, d'échapper à l'oppression de l'*église* et de l'état. Mais ce motif est un roman, une absurdité palpable. Le fauteur de l'emigration est M. Chiniquy; rien jusqu'ici n'indique que ce monsieur regarde l'église catholique du Bas-Canada comme tenant le peuple dans l'oppression. Du moins ses lettres ne comportent nullement cette interprétation; et à moins que le journaliste ne jouisse de la clairvoyance et ne lise de Niagara dans la pensée de M. Chiniquy à Chicago, nous sommes dans un grand embarras pour nous expliquer comment il a pu faire cette découverte merveilleuse.

Bien loin de nier les faits qui seraient de nature à arrêter l'émigration, nous avons publié en la recommandant une lettre de M. Lebel, qui met bien certainement les choses sous un point de vue très sombre, plus sombre peut-être que ne le comporte la couleur naturelle du tableau.

Cette allégation n'est donc qu'une troisième fausseté de notre confrère qui a dû rêver cela dans les brouillards de la cataracte.

La quatrième fausseté se trouve dans le passage où l'écrivain prétend que les Canadiens revenus de Bourbonnais ont exposé les déceptions que nous leur avons fait subir.

Quand ces malheureux sont partis, nous n'avions probablement pas encore écrit un mot sur l'émigration. Il eût donc été difficile qu'ils fussent dupes de nos déceptions. Nos premiers écrits même ayant été défavorables au mouvement vers Bourbonnais, l'indignation de ces malheureux aurait certainement porté à faux contre nous; mais il y a plus, ces malheureux émigrés qui étaient partis du Canada croyant que les allouettes leur tomberaient toutes roties du ciel, et qui y sont revenus bien désabusés, n'ont pas même mentionné le *Pays*. Le rédacteur du *Niagara Mail* a-t-il reçu d'eux le pouvoir de combler cette lacune dans cette correspondance?...Pourtant ceux qui leur ont rédigé la protestation qui a paru dans la *Minerve* ne nous auraient guères épargnés, s'il y eût eu lieu. On n'a pas parlé de nous, parce que la chose eût été par trop ridicule.

L'Institut-Canadien de Montréal accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants:

M. J. E. BIBAUD.

	Vol.
Nouveau Théâtre (choix de pièces de Colin d'Harleville).	3
Œuvres de Boileau.....	1
Lettres sur la profession d'Avocat.	1
Causes célèbres.....	1
Traité des lois et Coutumes du Parlement.....	1
Catalogue des ouvrages sur l'hist. de l'Amérique.....	1
Lettres sur l'éducation élémentaire.....	1
Lettres sur les Townships.....	1
The Universal Gazette.....	1
La Mythologie.....	2
Mémoire sur le Canada.....	1
Pamphlets.....	7
M. W. HALLOCK, de N. Y.	
Cinquante-deux beaux volumes.	52
D'UN AMI DE L'INSTITUT.	
Comptes publics pour 1849-50..	2
Rapport du Surintendant de l'Education pour 1852.....	1
Divers documents et pamphlets..	23
D'UN AMI DE L'INSTITUT.	
L'Espion dans les cours des Princes Chrétiens.....	8
Rapport sur l'Education pour 1846-47-49-50.....	4
Autres pamphlets.....	4
Total	115

A. ST. AMAND,
Asst. Bibli. I. C.

Incendie desastreux.

Les citoyens de Montréal se félicitaient de n'avoir que peu d'incendies à déplorer depuis longtemps, mais celui que nous enrégistrons aujourd'hui compense largement pour le bonheur dont nous avons joui.

Dimanche matin le feu se déclara vers six heures dans une boutique de menuisier, rue St. Paul, de là il passa à la vieille église St. André et à la maison du coin de la rue Lemoine qu'il dévora complètement. Puis l'incendie se communiqua aux voûtes de MM. Torrance et Busteed vis-à-vis, dont la partie supérieure fut considérablement endommagée. En même temps le magasin de MM. Ryan et frères, dans les bâtisses de Cuvillier, prenait feu, et toutes les voûtes en arrière furent consumées.

Comme il fesait un vent de sud-ouest assez fort, les charbons portés au loin incendièrent les magasins de la douane impériale en face de notre maison de douane: tout fut détruit ainsi que les magasins sur la rue St. Paul, vis-à-vis la douane: puis l'incendie continua le long de la rue St. Paul et de chaque côté s'étendant jusqu'à la rue des commissaires.

A l'exception des magasins appartenant à M. Viger et d'une maison fesant le coin de la rue St. Joseph et des Commissaires, tout y passa.

L'Hôtel-Dieu fut attaqué, mais les secours intelligents des pompiers et du public sauva l'édifice, ce qui n'empêcha pas deux autres maisons en face de l'Hôtel-Dieu de passer aussi à l'incendie.

Nous n'avons pas pu nous assurer du nombre des maisons qui ont été détruites, mais nous avons entendu dire qu'il s'élevait à une trentaine, et estimer la perte à plus de £200,000, qui se répartissent sur toutes nos assurances—l'assurance mutuelle étant la moins affectée.

Il est douloureux d'écrire que dans le désastre deux enfans périrent, et qu'une jeune fille fut tellement brûlée qu'on n'espère pas la sauver.

Les pompiers firent des prodiges, et on ne saurait leur donner trop d'éloges. Les troupes vinrent aussi sur les lieux, et protégèrent sa quantité énorme de marchandises qu'on sauvait, et qui aurait été exposée au pillage dans leur présence.

La plupart des membres de la corporation étaient aussi là, et se sont distingués par leur activité et leur vigilance. Nous avons surtout remarqué MM. Leeming, Corse et Valois.

Nous aurons des détails plus complets à donner dans notre prochaine feuille.

—

Dimanche après l'incendie, nous avons vu M. le chapelain, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, M. et Mad. Levine, de l'*Exchange Hotel*, et M. J. O. Guilmette, marchand, qui nous ont prié chacun d'offrir en leurs noms leurs plus sincères remerciemens aux autorités civiques, aux pompiers et au public en général pour leur bienveillante attention à leur égard et leurs secours généreux à sauver des flammes leurs propriétés et magasin durant ce triste incendie.

ACCIDENT FATAL.—Dimanche matin, la femme de M. Hanley, cordonnier, coin des rues Ste. Marie et St. Nicolas, faubourg Québec, tomba du second étage sur le pavé en voulant jeter de l'eau par la fenêtre.—Elle se brisa la tête et mourut instantanément. Malheureusement madame H. était enceinte depuis plusieurs mois. Elle laisse d'ailleurs une famille de plusieurs enfants en bas-âge.—C'est le second accident du même genre arrivé à Montréal depuis quelques années; et nous devons dire que s'il n'en arrive pas plus, ce n'est pas à la prudence des personnes que la chose est due; car nous avons souvent vu nous-mêmes des servantes et des mères de famille s'exposer d'une manière criante, en nettoyant des étages supérieurs. La police devrait veiller à cela, et arrêter les personnes qui font ainsi un jeu de leur vie.

Depuis quelques jours nous avons vu plusieurs chevaux à l'épouvante dans les rues de la ville. Ceci doit engager notre police à être sévère sur le réglement qui défend de laisser une voiture sans un homme pour la garder dans la rue. La chose nous a frappé, car nous avons été témoins oceulaires de trois de ces accidents, vendredi, samedi et Dimanche.

Un correspondant de Montréal du *Journal de Québec* avance que l'hon. D. B. Viger paie £50 pour le voyage de M. Gugy en Angleterre, au sujet de la tenure seigneuriale.

Nous sommes autorisés à contredire formellement cet avancé.

L'opinion de M. Viger sur la tenure seigneuriale est parfaitement connue, mais nous croyons que ce monsieur se respecte trop pour contribuer à cette ambassade de M. Gugy.

Dans notre article du 13 mai, intitulé *Vote au scrutin*, nous citions un écrit tiré du *Canadien* qui lui-même citait les paroles de M. le juge Rolland.

Comme tout l'extrait du *Canadien* est entre guilmets: que la citation qu'il fait lui-même des remarques de M. Rolland se trouve également entre guilmets, on nous a fait remarquer qu'on pouvait prendre les remarques du *Canadien* comme venant de M. Rolland.

Nous ferons donc remarquer qu'il n'y a que sept lignes qui soient de M. Rolland, et que le dernier paragraphe de l'article en particulier est du *Canadien* et non de l'hon. juge.

L'*Avenir* paraîtra, nous dit-on, le 16 de ce mois. Ceux qui auraient des annonces à y faire insérer sont priés de les faire parvenir au plus tôt.

Un individu se prétendant attaché à l'établissement du *Pays* est allé demander des cartes d'admission pour plusieurs amusements.

Nous prévenons MM. les agents et directeurs de théâtre, exhibitions, etc., que M. Doutney seul est notre agent d'annonces, et que lui seul est autorisé à prendre les arrangements à cet égard. Nous fesons cette remarque dans l'intérêt des étrangers qui pourraient s'en laisser imposer par quelque chevalier d'industrie à l'endroit des amusements.

La corporation de l'Hôpital général, plus généralement connu sous le nom d'Hôpital anglais, a élu les messieurs suivants pour ses officiers—Samuel Gerrard, président; John Molson, vice-président; Alex. Simpson, trésorier; G. D. Gibb, M. D. secrétaire; John Redpath, John Try, Thomas Molson, Wm. Lunn, J. T. Barret, directeurs.

On lit dans le *Peru Democrat*:

"On a calculé que sur cent personnes qui vont en Californie, cinquante se ruinent, quarante ne deviennent pas plus riches que s'ils étaient demeurés dans leur pays, neuf gagnent quelque chose, et un seul fait fortune."

M. D. Daly, qui a été promu au poste de gouverneur de l'Ile de Tabago, était bien malade aux dernières nouvelles.

Nous approuvons ce que dit notre confrère du *Journal de Québec* dans les remarques suivantes.

Il répugne, il est vrai, d'organiser le vice et la prostitution comme la chose se fait en France; mais enfin de deux maux il faut choisir le moindre. Les citoyens respectables se trouveraient protégés contre les scènes démoralisatrices qu'ils voient tous les jours se passer sous leurs yeux, et devant leurs enfants. S'il est reconnu qu'on ne peut couper court à ce mal, du moins qu'on le restreigne de plus possible.

"Avant-hier, sur les minuit, une troupe de personnes déguisées, attaqua une maison malfamée située sur la rue d'Aiguillon, au faubourg Saint Jean; en défonça la porte à l'aide d'un bélier; en brisa les fenêtres, les meubles, et les lits dont les débris furent jetés au vent.

"C'est la troisième maison de ce genre ainsi détruite depuis l'hiver dernier; et c'est apparemment par ce moyen extrême que l'on espère de se débarrasser d'un état de choses qui déplait et d'un voisinage qui met en danger les mœurs des enfants.

"Mais, outre qu'un pareil mode de justice est très démoralisant par lui-même puisqu'il accoutume à ne plus regarder comme sacré la propriété d'autrui, et qu'ainsi par un motif quelconque l'on pourra, en se déguisant pour échapper à la loi, se ruer sur la demeure d'un citoyen et la détruire et même porter atteinte à sa vie.

"Qui sait même si cette *justice* nouvelle n'atteindra pas quelqu'un de ceux qui ont démoli la maison dont il est question, car s'il l'a trouvée bonne pour d'autres, d'autres la trouveront bonne pour lui, et la lui appliqueront avec la même sévérité.

"Quelle garantie la loi donne-t-elle contre de pareilles organisations? C'est la morale publique qui est la sauve-garde la plus sûre de la propriété et de la vie du citoyen; mais si, sous un prétexte quelconque, cette morale est atteinte dans l'un de ses éléments les plus essentiels, cette protection disparaît pour faire place à la volonté plus ou moins brutale du grand nombre.

"Nous avons entendu des citoyens du faubourg Saint-Jean, tout en regrettant ce qui vient de se passer parmi eux, se plaindre que la loi ne les protége pas eux et leurs familles contre l'envahissement du désordre qui plante ici et là ses tentes en défiant la morale et en provoquant la décence; si la corporation par exemple ne devait pas être investie du pouvoir de régler et de *localiser* au moins ce qu'elle ne pourrait empêcher: car, disent-ils, outre que les mœurs de nos enfants sont en danger par un pareil voisinage, outre que nos femmes et nos enfants sont à chaque instant exposés à l'insulte, nos propriétés perdent aussi de leur valeur et ne trouvent plus de locataires.

"Nous sommes parfaitement de leur avis."

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

30 mai—Brick Transit, Glaister, Whitehaven.
——Falcon, Armstrong, Newcastle.
31 mai—Navire Prince Regent, Wharton, Hull.
Brick Blossom, Ritchie, Leith.
Goëlette Oliver Frost, Smith, Matanzas.
31 mai—Barque Elizabeth, capt Brown, Londres.
Brick Pomona, Younger, Leith.
1er juin—Brick Standard, Young, Sunderland.
——Lumley, Scott, Porto Rico.
——Thalia, Forrest, Newcastle.
Barque Jessie, Kelly, Sligo.
——Thomas James, McLellan, Liverpool.
——Dowthorp, Leaster, London.
——Signet, McCount, Leith.
Navire Arran, Mills, Greenock.
Barque Acadia, Younger, Glackmannan.
Brick Percy, Carr, Hartlepool.
2 juin—Navire Lady Gordon, Maryport.
Brick Railway King, Batie, Arbroath.

PARTIS.

29 mai—Barque William, Sydney, Southampton.
Brick John Brown, Gascoigne, Youghal.
——Eagle, Cockburn, Swansea.
——Harvey, Wilkinson, Belfast.
——Derwent, Farran, Port, Mador.
——Choice, Lale, Londres.
Goëlette Jean Anne, Mercier, Halifax.
31 mai—Barque Sophia, Williams, Cardiff.
——Othilia, Christensen, Londres.
——Prince of Wales, Dart, Bideford.
——Devereux, Lumsden, Londres.
Brick Jemima, Thompson, Grimsby.
Brigandin Alice, Davison, St Jean Terreneuve.
Goëlette Independance, Edmond, St Jean N-B.
1er juin—Barque John Ker, Mayes, Glasgow.
Navire Caroline, Harris, Portsmouth.
2 juin—Barque Emil, Figuth, Exeter.
——Henry Duncan, Badcock, Poole.
——Clio, Robson, Carmarthen.
Brick Elizabeth, Clayton, Aberystwith.

VAISSEAUX EN CHARGEMENT.

29 mai—Aurora, Patriot, Empress, Port Glasgow, William, Berbice, Acteon, Belle.
31 mai—British Queen, Hope, Liverpool, Mable, Marie Julie, Ava, Richibucto, Independance.
1er juin—Keepsake, Caroline Return, Niger, Argyle, China, Salisbury Harrison, Congress, Harmony, Salacia, Garteraig Intended.
2 juin—Norden, Anna Maria X Y Z, Effort, Countess of Mulgrave.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

1er juin—Brigantin Ste Croix, capt Bernier, d'Halifax, consigné à Ryan, Frères et Cie, cassonade et rhum.
Goëlette Oliver Frost, A Smith, Matanzas, J. Tiffin, melasse.
3 juin—Brick Blossom, capt David Ritchie, de Leith, consigné à Ward et Cie, cargaison générale.
Brigantin Jacques Cartier, Ed Mercier, Halifax, Leslie, Starnes et Cie, cassonade, tabac

Mais cette demoiselle avec ce cœur qui distingue les vrais artistes refusa de se prévaloir du prestige de l'ouverture au détriment des artistes français, car toutes les dépenses avaient été faites par ces messieurs pour jouer le 1er. Elle leur ceda généreusement le théâtre. Cette salle est à peu près ce qui convient à la ville de Montréal, d'une grandeur moyenne, et décorée avec goût—elle est surtout bien éclairée.

Quant aux acteurs qui firent leur début (devant le public de Montréal mardi, il n'est pas difficile de prédire qu'ils deviendront les favoris du public Canadien-Français de Montréal; cependant il serait à souhaiter que les loges fussent un peu mieux remplies, ce qui ne manquera peut-être pas d'arriver à la prochaine représentation, le prix des premières loges étant réduit à deux chelins et demi. On ne peut se plaindre du parterre, car il était comble.

L'ouverture du spectacle se fit par le petit Vaudeville *en Manches de chemises*, dont les deux principaux *rôles*, Corydon et Linotte, furent remplis par M. Paul Ernest et Mlle. Léo. Picart. Cette pièce, grâce au piquant et aux manières gracieuses de Mlle Picart, soutenue par le verve et l'entrain de M. Ernest, fut parfaitement goûtée des spectateurs. Ce dernier rendit parfaitement le comique des positions où il se trouvait par la perte de son habit, etc. Ces deux artistes furent vivement applaudis à plusieurs reprises durant la pièce.

Le capitaine Fracasse par M. Leopold ne réussit pas parfaitement, la musique ne soutint pas ce monsieur d'une manière convenable.

On termina l'amusement de la soirée par les *Deux paires de Bretelles*, vaudeville en deux actes. Taillefer, le mari jaloux, par M. Alphonse Henry, fut joué d'après nature—le regard soupçonneux, le visage pâle d'inquiétude, le geste impérieux et tyrannique: rien ne manquait. Herminie par Mlle. Picart fut jouée d'une manière gentille, l'effroi où elle se trouvait dans les différentes circonstances de la pièce se traduisait naturellement sur sa figure, l'air caressant et hypocrite de la réconciliation à la fin de la pièce était à merveille. Madame Ernest dans Louise Moscou fut vivement applaudie; d'après la manière dont cette dame a rendu son rôle, on voit qu'elle est depuis longtemps au rang des artistes. César par M. Edouard fit rire le public à gorge déployée pendant tout le cours de la pièce. Adolphe, un *lion* de 2e classe, élegant douteux, et chevalier d'industrie, trouva un interprête habile dans M. Cossard. A la baisse du rideau ils furent tous rappelés devant le public qui les reçut tambour battant.

Hier soir nous avons assisté à la seconde représentation de cette compagnie, la première pièce *Moustache* a été assez bien jouée; mais la seconde *La Dame de Chœur*, a enthousiasmé les auditeurs. Nous en parlerons plus au long dans notre prochaine feuille.

Nous plaignons ceux qui ne furent pas présents à ces représentations: qu'ils ne manquent pas la prochaine occasion.

—

Jeudi soir, comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, les artistes français ont donné leur seconde représentation au théâtre de la rue Côté.

La soirée a été ouverte par un Vaudeville en un acte intitulé "Moustache," dont les principaux rôles étaient remplis par MM. Edouard, Cossard, Paul Ernest, Foa, et par Mlles. Picard et Albertine. Cette pièce, charmant petit tableau de la vie si variée, si pleine d'incidents, et si remplie de plaisirs et d'infortunes d'une partie de la jeunesse parisienne, a été assez mal jouée, les artistes ayant manqué de mémoire à plusieurs reprises. Le succès de ce vaudeville reposait presqu'entièrement sur les acteurs, ceux-ci fesant défaut l'action ne pouvait que languir, et c'est ce qui est arrivé.

"Les Bœufs," chansonnette comique, chantée avec assez peu de goût et de justesse, a eu encore moins de succès que le vaudeville précédent.

Les artistes nous ménageaient pour la fin de la soirée une agréable surprise: "le Mari de la Dame de Chœurs," joué avec un entrain, une verve et un aplomb admirables, a emporté les applaudissements enthousiastes de toute la salle.

M. Edouard dans "Mocquet" a déployé toute ses ressources, il a maintenu sa supériorité pendant toûte l'action,—aussi les applaudissements ne lui ont pas fait défaut.

Mlle. Léo Picard s'est surpassée dans "Ninette," tantôt souriante, rieuse, enjouée, gaie, puis triste, pâle, effrayée, elle feignait tour à tour l'effroi, la colère et la joie, avec un naturel qu'on ne saurait que difficilement égaler.

M. Paul Ernest a fait merveille dans le rôle de "Verdières," et M. Cossard a parfaitement rendu celui de "Jules de Chevilly.

Mais c'est madame Paul Ernest qui a eu la plus large part des acclamations du public; il serait impossible de dire avec quel art et quelle chaleur elle a interprêté le rôle de "Lalotte" le plus difficile de la pièce.

En résumé, ce vaudeville a parfaitement réussi; applaudissements, bravos, rires, rappel, rien n'a manqué aux artistes.

—

On verra par l'annonce que c'est la dernière semaine que le Panorama est exhibé à la salle de concert de la cité; on remarquera aussi que le prix d'entrée en est réduit de moitié: ceux qui n'ont pas encore vu cette merveille ne manqueront certainement pas cette occasion. On sait que la bande du 20e régiment s'y tient et qu'elle y joue les différents airs des nations dont le panorama représente les produits.

—

CHARLES CUERIN.

ROMANS DE MŒURS CANADIENNES,

Par P. J. O. Chauveau.

Avis de l'Editeur.

La publication des œuvres littéraires dans notre pays est, comme chacun le sait, entourée des plus grandes difficultés. Déjà très peu considérable, la classe des lecteurs se divise en deux parties; l'une ne lit guères que le français; l'autre lit l'anglais presqu'exclusivement. Les publications de l'étranger, surtout les éditions belges des ouvrages français, et les ré-impressions qui se font aux Etats-Unis des ouvrages anglais, sans compter la Semaine Littéraire fondée à New-York par M. Gaillardet, inondent le Canada de tout ce qui se publie de plus intéressant à Londres et à Paris. La littérature canadienne est donc étouffée nécessairement dans son berceau, soit qu'elle s'efforce de revêtir l'idiôme que la France nous a légué, soit qu'elle essaie de parler la langue de Shakspeare et de Byron.

Il ne faut pas alors s'étonner si, malgré le nombre considérable de Canadiens qui cultivent les lettres, très peu d'entre eux aient voulu risquer la publication d'un ou de plusieurs volumes. On se borne généralement à quelques œuvres éphémères jetées dans le tourbillon de la presse politique, et destinées à l'oubli, aussi prompt que durable, qui saisit sur le fait la plupart des diatribes dont nos gazettes sont remplies. Le recueil qu'a publié dernièrement M. Huston sous le nom "Répertoire National" et qui a exhumé un bon nombre de productions de ce genre, fait voir que l'inspiration et le génie n'ont pas toujours manqué à nos écrivains français. Le temps et les moyens de mettre leurs talens à profit leur ont fait défaut: mille autres occupations plus profitables, en ce qu'elles rapportaient plus d'argent et même beaucoup plus de considération, ont limité chez la plupart d'entre eux les travaux de l'imagination à une très petite partie de leur existence.

Cependant, il faut avouer que les choses ont bien changé depuis quelques années. Le discrédit qui frappait d'avance toute tentative littéraire, le mépris que des hommes affairés, ou se donnant l'air de l'être affichaient pour ceux qu'ils appelaient *de petits Littérateurs*, diminue chaque jour, et, Dieu merci, ce ne sera bientôt plus une injure ni un brevet d'incapacité à lancer à un homme que de le saluer du nom de *poëte*. En même temps qu'il s'est formé des écrivains qui n'ont pas eu honte de signer leurs écrits, (chose très rare autrefois: pendant près de vingt ans toute notre littérature a été anonyme), il s'est aussi formé un public qui commence à apprécier et à encourager leurs travaux.

La plus grande difficulté consiste dans la mise à l'œuvre de la publication. Les choses n'en sont pas encore rendus au point que nos auteurs puissent faire exclusivement leur métier d'auteur. Les affaires de leur professions (presque tous exercent une de ces profession, qu'on est convenu d'appeler *libérales*) les empêchent de pouvoir surveiller l'impression et faire réussir l'édition une fois lancée. Ce qui leur fait défaut, en un mot, c'est le libraire, c'est l'éditeur.

Dans l'état actuel des choses, nous croyons donc avoir fait un acte de courage et de bon exemple, en achetant les premiers une œuvre littéraire, en offrant à un de nos écrivains une rémunération assurée, si mince qu'elle soit, pour son travail, en lui épargnant les risques et les ennuis de la publication qu'il était du reste bien décidé à ne pas s'imposer. Nous avons par là assuré à notre littérature naissante un des premiers, sinon le premier roman de mœurs canadiennes, qui ait paru jusqu'à présent.

Charles Guérin n'est pas inconnu du public canadien. La première partie et plus de la moitié de la seconde ont été publiées dans "l'Album de la Revue Canadienne. L'auteur forcé, par des occupations plus sérieuses, d'interrompre son travail, n'aimait pas à en reprendre la publication dans un recueil périodique, après plusieurs années de silence, et d'un autre côté ne trouvait point, pour les raisons que nous venons d'exposer, la perspective de la publication d'un livre très attrayante. (*) C'est donc uniquement à notre intervention que ceux qui ont pris quelqu'intérêt (et nous savons que le nombre en est très grand) à ce roman canadien, devront de pouvoir le placer dans leur bibliothèque, à côté des œuvres plus brillantes de la littérature française contemporaine.

Nous en avons assez dit pour établir nos droits à la bienveillance de nos compatriotes dans cette entreprise: nous croyons devoir maintenant ajouter quelques mots sur la nature de l'ouvrage que nous publions.

Ceux qui chercheront dans Charles Guérin un de ces drames terribles et pantelans, comme Eugène Sue et Fréderic Soulié en ont écrits, seront bien complètement désappointés. C'est simplement l'histoire d'une famille canadienne contemporaine que l'auteur s'est efforcé d'écrire prenant pour point e départ un principe tout opposé à celui que l'on s'était mis en tête de faire prévaloir il y a quelques années: *le beau, c'est le laid.* C'est à peine s'il y a une intrigue d'amour dans l'ouvrage: pour bien dire le fonds du roman semblera, à bien des gens, un prétexte pour quelques peintures de mœurs et quelques dissertations politiques ou philosophiques. De cela cependant il ne faudra peut-être pas autant blâmer l'auteur que nos Canadiens, qui tuent ou empoisonnent assez rarement leur femme, ou le mari de quelqu'autre femme, qui se suïcicent le moins qu'ils peuvent, et qui en général mènent, depuis deux ou trois générations, une vie assez paisible et dénuée d'aventures auprès de l'église de leur paroisse, au bord du grand fleuve ou de quelqu'un de ses nombreux et pittoresque tributaires.

Les événements peu saisissans que l'écrivain raconte se sont passés à une époque où les passions politiques et les animosités nationales étaient très-vives dans notre pays. Il a dû faire parler les acteurs de son petit théâtre, comme ceux qu'ils représentent auraient parlé eux-mêmes. Il faut donc espérer qu'on ne lui saura pas trop mauvais gré de quelques expressions un peu vives, même de quelques sorties un peu exagérées, que se permettent quelques-uns de ces personnages. Eux-mêmes, s'ils étaient mis en cause, entreprendraient probablement de justifier une partie de leurs avancés et pour le reste plaideraient l'erreur commune du temps.

Il est inutile d'ajouter que deux ou trois caractères odieux, qui ont été introduits sur la scène, ne sont pas les types d'une classe bien nombreuse en Canada, et se trouvent là simplement, parce qu'avec la meilleure volonté du monde, tout ne peut pas être couleur de rose dans un drame ou dans un roman.

G. H. CHERRIER.

N. B. L'ouvrage paraîtra par livraison de 64 pages chacune sur très-beau papier. Le titre sera intercallé dans un bouquet de feuilles d'érable. Chaque chapitre commencera par une magnifique lettre de goût, gravée sur bois. Enfin l'Editeur fera tout en son possible pour donner à ses souscripteurs le plus bel ouvrage de luxe. Prix de chaque livraison avec couvert, TRENTE SOUS. Le tout formera entre six et huit livraisons. La première livraison paraîtra très prochainement, et ensuite les autres de mois en mois. On pourra s'en procurer des exemplaires chez John Lovell, imprimeur, rue St. Nicolas, chez Z. Chapeleau, libraire, rue Notre-Dame, chez J. M. Lamothe, relieur, rue Notre-Dame, en face du séminaire, puis au domicile de l'Editeur, rue Vitré, maison de M. Joseph Robillard.—Montréal, 2 juin 1852.

(*) Nous avons déjà depuis plus d'un an le manuscrit tout entier en notre possession. Des circonstances imprévues nous en ont fait retarder la publication jusqu'à ce jour.

DERNIÈRE SEMAINE.

PRIX REDUITS.

PANORAMA MONSTRE

DU

PALAIS DE CRISTAL.

CURIOSITE SANS PAREILLE!

PROPRIETAIRE—P. T. BARNUM, (du Musé Américain de New-Nork, etc.

ARTISTE EN CHEF—SIG. DE LAMANO.

DIRECTEUR ET DESSINATEUR—D. ELDON HALL.

DEUX BELLES EXHIBITIONS, (PAR JOUR)

A

TROIS ET HUIT HEURES P. M.

Entrée seulement 7½d.; *Siége de devant* 1s. 3d.; *Enfants au-dessous de* 10 *ans* 7½d.

PAS DE BILLETS A MOITIÉ PRIX.

A commencé le 14, a 8h. P. M.

LA REPRODUCTION POPULAIRE et fidèle de

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Comprenant tout l'Extérieur; la Procession Royale de Buckingham au Palais de Cristal; l'intérieur du Célèbre Palais lui-même et l'extrémité Ouest de Londres; l'inauguration par la Reine Victoria et la Cour Anglaise; vue superbe de toute la Nef; la Nef dans tous ses détails; la division Canadienne; la division Américaine, tout le transept; la division anglaise, et les divisions agricoles; le tout à terminer par une vue superbe du Yacht "America," à la hauteur de Cowes.

7 juin 1852.

A VENDRE.

1er Un emplacement dans le nouveau village de St. Alexis, près St. Jacques de l'Achigan, avec une maison dans une belle position pour le commerce.

2e Un superbe terrain au même lieu, assez spacieux pour former six lots à bâtir. Une petite partie du prix comptant, le reste à la commodité de l'acquéreur.

Un Commerçant, un Médecin, un Notaire, un Arpenteur, un Tanneur, un Sellier, un Cordonnier, un Tailleur, un Ferblantier, etc. y trouveraient de l'encouragement.

S'adresser sur les lieux au propriétaire,

J. I. RIVIERE.

3 juin.

A VENDRE.

UN MOULIN à FARINE neuf, et un MOULIN à SCIE encore inachevé, érigés sur une des plus belles places de Moulin de la rivière Achigan: township de Kilkenny; à 40 milles de Montréal, avec 200 arpents de terre. Il sera disposé du tout pour moins que la moitié de sa valeur: le propriétaire voulant absolument vendre. Un faible accompte comptant: le reste à la commodité de l'acquéreur. Titres incontestables.

S'adresser au Soussigné, à St. Alexis.

J. DUFRESNE, N. P.

27 avril 1852.

JOHN PHELAN.

EPICERIE GÉNÉRALE,

NO. 1, RUE ST. PAUL,

THÉS DIRECTEMENT DE CHINE.

M. PHELAN désire informer ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir une grande quantité de THES importés par DAVID TORRANCE, écr., ce printemps directement de Chine, et d'après son expérience, il peut recommander ces thés comme les meilleurs importés en Canada, et il les offre à vendre à très bas prix.

M. P. sollicite respectueusement la continuation du Patronage qu'il a toujours reçu de ses Pratiques Françaises, et il espère par une stricte attention et sa ponctualité aux affaires, et par l'assortiment général d'épiceries de la meilleure qualité qu'il aura toujours à son établissement, donner satisfaction à tout le monde.

7 juin 1852. bm

DICTIONNAIRE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE, COMMERCIALE ET AGRICOLE. Ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercalées dans le texte; par MM. A. BAUDRIMONT, BLANQUI AINE', COLLADON, CORIOLIS et autres. 10 vols in-8o.

TRAITÉ DES VACHES LAITIERES et de l'espèce bovine en général, ou l'art de connaître les vaches laitières, par F. GUINON, 1 vol in-8o avec un grand nombre de figures intercalées dans le texte.

En vente chez

E. R. FABRE ET CIE.

3, rue St. Vincent.

7 juin 1852.

A VENDRE,

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,

RUE ST. VINCENT, NO. 3,

LE CONSEILLER UNIVERSEL,

ALMANACH DE LA SANTE

DESTINE' AUX FAMILLES,

POUR L'AN 1852.

CONTENANT, outre le calendrier ordinaire; Prophétie pour tous les mois de l'année, Conseils pour les quatre saisons, Hygiène des nouveaux nés, Médecine maternelle. Hygiène en paraboles, Médecine des commères, Morsures des chiens enragés, Piqûres d'abeilles, etc., Os ou arrêtes dans le gosier, Soins à donner dans les empoisonnements, Saignements de nez, Piqûre de la vipère, Echardes, Piqûres d'épingles, etc., Ordures dans les yeux, Corps étrangers dans l'oreille, Maux de dents, Engelures, Choléra, Brûlures, Mal de mer, Maladies qu'il ne faut pas guérir, Leçon faite aux ouvriers par le docteur Massé, Remèdes et Recettes diverses, Spécifique contre le spleen et l'ennui, Hygiène du cheval, Médecine vétérinaire, Bêtes à cornes.

Histoires et récits pour les veillées en familles.

PRIX: 9d.

E. R. FABRE ET CIE,

2 juin 1852.

LITTERATURE FRANCAISE.

LE Soussigné vendra un assortiment considérable d'OUVRAGES FRANÇAIS parmi lesquels:

LAMARTINE—Histoire des Girondins. La chûte d'un Ange. Voyage en Orient.

MAD. DE STEAL—L'Allemagne. Cousine.

CHATEAUBRIAND—Le Génie du Christianisme. Les Natchez.

MONTESQUIEU—Grandeur des Romains.

J. J. ROUSSEAU—Confessions.

BOILEAU—MOLIÈRE—Œuvres de

BOSSUET—Sermons choisis. Discours sur l'Histoire Universelle. Oraisons funèbres.

FLORIAN—Traduction de Don Quichotte.

MASSILLON—Œuvres de

Mémoires de Tilly. Histoire de Napoléon. Théâtre d'éducation. Œuvres choisies de Racine. Langue Anglaise par Siret. Petites misères de la vie humaine. Révolution française, et beaucoup d'autres ouvrages dont on publiera le catalogue prochainement.

JOHN ARMOUR,

Grande rue St. Jacques, No. 9.

LIVRES D'ÉCOLES.

Toujours à vendre tous les LIVRES d'écoles en usage dans les colléges et écoles de la Province.

PAPIER ET PAPETERIE ANGLAIS SUPÉRIEUR.

PAR les derniers arrivages, un Assortiment complet de Post Superfin, Papier à Billets, Enveloppes, Cire, Pains à cacheter, Plumes d'acier, et grande variété de papeterie.

FOURNITURES D'ARTISTE.

Un assortiment complet de Papier à dessin, Cartes, Toile préparée, Couleurs à l'eau et à l'huile, Pinceaux, Livres à Croquis, Crayons, Etudes, etc., etc.

GRAVURES, LITHOGRAPHIES, ETC.

Un très grand Assortiment et bien choisi de Lithographies Noires et Colorées, Gravures, etc. Sujets de l'Ecriture, etc., etc.

JOHN ARMOUR,

Grande rue St. Jacques, No. 9.

7 juin 1852.

L'HOTEL MONKLAND

S'EST OUVERT depuis le 5 juin aux voyageurs, sous la direction de S. COMPAIN, bien connu ici comme parfaitement qualifié à plaire (étant bon cuisinier) à tous ceux qui seraient disposés à le favoriser: il consacrera personnellement son temps à rendre tout confortable. La maison a été réparée complètement, est située dans une situation des plus salubres, et n'est qu'à quelque distance de la ville. Les familles qui désirent faire un choix de chambres pour l'été, feront bien de se hâter de faire application.

50 livres ÉPONGES de TURQUIE, récemment arrivées et en Vente,

G. LAMOTHE,

No. 11, St. François-Xavier.

4 juin 1852.

A VENDRE

Thé Hyson et Twankay.
Sucre de Porto Rico en boucauts.
Brandy Cognac en quarts.
Porter de Guinness, extra Stout, en quarts.
" de Pont de Londres " "
Ale de Dundee en quarts
Moutarde de Durham.
Sardines.
Huile à Salade en paniers.
" d'Olive en quarts.
Gingembre confit.
Amandes piquées.
Chandelles de composition, Price et Cie., Londres.
Savon de famille No. 1 de Whitaker.
Huile de lin, crue et cuite.
Peinture blanche en ferblanc, de Londres, No. 1.
Vert de Paris en " et quarts.
200 boîtes Vitres d'Allemagne 7½ x 8½ et 10 x 12.

MORRIS FRÈRES,

13, Rue St. Sacrement,

Batisses de Cuvillier.

4 juin.

GENIEVRE de De Kuyper en quarts

A vendre par

MORRIS FRÈRES,

13, rue St. Sacrement,

Batisses de Cuvillier.

4 juin.

NOUVELLE MANUFACTURE DE TABAC,

ENSEIGNE DU PETIT BONHOMME,

No. 5, rue Ste. Marie, près du Quarré Dalhousie, faubourg Québec.

WILLIAM MANAHAN informe respectueusement les habitants en général du Canada, qu'il aura constament en mains Cigares supérieurs et communs, Tabac de toutes espèces et qualités, en poudre et autres; Calumets et Pipes de fantaisies, de vraie écume de mer et imitation, Pipes de terre, etc., etc., à meilleur marché que partout ailleurs, pour argent comptant.

2 juin 1852. am

JARDIN BOTANIQUE ET ZOOLOGIQUE

DE

GUILBAULT,

No. 100, Rue Sherbrooke,

SERA ouvert au public TOUS LES JOURS durant la saison.

PRIX d'ENTREE 7½d. Enfants, MOITIE PRIX. Les jours de fête extraordinaire, il y aura Feu d'artifice, Illumination, etc., alors les billets seront 2s. 6d.

On peut se procurer des billets de saison, en s'adressant au soussigné.

J. E. GUILBAULT,

Agent.

2 juin.

FONDERIE DE LA CITE'

C. P. LADD.

RUE DE LA REINE, PRES DE LA RUE WILLIAM, GRIFFINGTON, MONTREAL.

LE Soussigné remercie ses amis et ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé ses affaires dans la fonderie de Montréal, et le City-Works. et les informe qu'il est déménagé dans les bâtisses de la rue Reine, près de la rue William, Griffington, devant être connu sous le nom de Fonderie de la Cité, où par l'attention et la ponctualité qu'il portera aux ouvrages qui y seront faits, il espère avoir une part d'encouragement comme auparavant, et annonce que son atelier est maintenant en pleine opération.

Ouvrages en fonte, etc., faits avec la plus grande propreté et expédiés à très bas prix.

C. P. LADD,

Fonderie de la Cité.

2 juin 1852.

CERCUEILS MÉTALLIQUES patentés, façonnés d'une manière supérieure et d'un grand fini.

C. P. LADD.

2 juin. aa

CHAMBRES D'ETALAGE.

MADAME HALL ayant reçu par les derniers arrivages son approvisionnement habituel D'ARTICLES de MODES et de MARCHANDISES de LUXE, ses CHAMBRES D'ETALAGE, No. 23, Grande rue St. Jacques, seront OUVERTES DEMAIN, JEUDI, le 3 juin.

2 juin 1852. e

Tabac, PIPES, Cigares,

A. DUBORD,

Fabricant et Importateur de Tabac,

77, RUE ST. PAUL, 77,

A L'ENSEIGNE DU CASTOR ET DE L'HABITANT.

PROFITE de cette occasion pour offrir ses remercimens à ses nombreuses pratiques et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et il a l'honneur de les informer que le TABAC EN POUDRE qu'il a promis depuis trois mois à ses pratiques est prêt. Ce tabac est supérieur à tout ce qui a été offert au commerce jusqu'à ce jour, et devra, il s'en flatte, rencontrer l'approbation générale. Il doit avouer qu'il a peut-être pu se glisser parfois quelques erreurs involontaires dans la vente de son tabac en poudre, sous le rapport de la qualité; mais jamais avec connaissance de cause; et il peut leur affirmer, d'après même le témoignage d'un grand nombre de ses pratiques, qu'en général, on a toujours été satisfait de la qualité de son tabac.

Confiant dans la supériorité, tant de la confection que de la qualité de son tabac, il défie aucune maison de Montréal d'en exhiber de meilleur, soit en FEUILLE, en TORQUETTE ou en POUDRE que celui qu'il offre en vente aujourd'hui,—et il ose espérer que ses efforts pour satisfaire les acheteurs ne seront pas infructueux, qu'ils lui continueront le patronage bienveillant qu'il ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

Il invite les marchands des campagnes à visiter son établissement où il leur vendra du tabac et des pipes en gros et à bas prix.

Montréal, 19 janvier 1852.

EPICES NOUVELLES.

MAINTENANT OUVERT

A

LA GRANDE RUE ST. JACQNES

(Coin des rues Bleury et Grande rue St. Jacques.)

Un assortiment très choisi de

THÉS NOIRS ET VERTS,

CAFÉ, MARINADES, SAUCES, FRUITS, VERTS ET CONFITS,

Viandes Pilees, Fromages,

Et une grande variété

D'ARTICLES DE GOUT,

FRIANDISES D'EPICURIENS,

Avec un assortiment général des espèces les plus choisies de

EPICES, VINS, LIQUEURS, SIROPS, ETC.

A VENDRE A BAS PRIX.

Conditions:—Comptes ouverts dus et payables mensuellement.

2½ pour cent d'escompte sur les achats excédant 10 ch.

R. THOMAS,

35, Grande rue St. Jacques.

2 juin.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

LES Soussignés se sont, de ce jour, ASSOCIÉS comme LIBRAIRES, sous les nom et raison de BEAUCHEMIN et PAYETTE.

CHS. O. BEAUCHEMIN,

T. CHS. PAYETTE.

1er mai.

Librairie classique et d'education

DE

BEAUCHEMIN ET PAYETTE,

A l'Enseigne du Bras d'Or et du Gros Livre, No. 81, Rue St. Paul,

VIS-A-VIS MM. N. DESMARTEAU ET CIE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, les Commissaires d'Ecole et le public, tant de la ville que de la campagne, qu'ils ont en mains un assortiment très-varié de Livres de prière, d'Histoire, et tous les livres d'école en gros et en détail.

Aussi:—Cahiers de compte de toute description, de Check, Ledger, Journal, Brouillard, Livres de Caisse, *Bill of Leading*, ainsi qu'un grand assortiment d'Images, Papiers, Plumes, Encre, Ardoises, Crayons, etc.

Ils ont aussi adjoint à leur magasin un atelier de reliure sur un excellent pied où tous les ouvrages de commandes, dont on voudra bien les honorer, seront faits avec goût et célérité et à bon marché. Ils sont pourvus de machine à régler le papier et se chargeront de toutes espèces d'ouvrages dans cette branche.

BEAUCHEMIN ET PAYETTE.

31 mai. am

CHAPEAUX D'ÉTÉ,

En gros et en detail.

MAGASIM DE CHAPEAUX DE LONDRES.

93, *rue Notre-Dame.*

L'ASSORTIMENT de cet établissement est maintenant complet et comprend les formes les plus fashionable, pour l'été, PANAMA TOSCANE, LEGORN et CHINA PEARL pour MESSIEURS,

TRIPLERS et COBOURGS pour ENFANTS, avec bordures de goût.

Par le "Great Britain" on a reçu quelques caisses de CHAPEAUX légers, "VENTILATING VELVET NAPPED HATS" du dernier goût à Londres.

100 caisses de CHAPEAUX pour commerce de la campagne, à bon marché.

JOHN HENDERSON.

31 mai. aa

Assortiment completement Nouveau

EFFETS DE GOUT, BIJOUTERIE, MONTRES D'OR ET D'ARGENT, HORLOGES, ETC., ETC.

LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir dans les nouvelles bâtisses, coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel, avec un assortiment nouveau et rare d'EFFETS DE GOUT, d'ARGENTERIE, de MONTRES, BIJOUTERIE, HORLOGES, etc., de *Patrons Nouveaux*, qui, pour le goût, le fini surpassent tout ce qu'on a jusqu'ici importé à Montréal, et qui pour la bonté n'ont pas besoin de recommandation. Il a la confiance que leur mérite seul en assumera promptement le débit.

Dans l'assortiment on trouvera des tables d'ouvrages pour Dames en Mosaïque, des boîtes de Toilette, à Cartes, Ecentails, Paniers à fruits, etc.

Cannes pour Messieurs, boîtes de Toilette, etc.

Montres d'Or et d'Argent, Anneaux montés en Diamants; et un choix complet de Bijouterie et d'Argenterie qu'il vendra à *très bas prix.*

H. PEACOCK,

96½, rue Notre-Dame.

N. B.—Les montres et les bijoux nettoyés et reparés aussi bien qu'en Europe, et à des prix modérés.

31 mai 1852.

LE Soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert une CHAMBRE d'EXPOSITION liée à son établissement, où l'on trouvera en tout temps un assortiment supérieur de toute espèce d'articles en FER, ARGENTERIE, et en METAL PLAQUE dont on peut avoir besoin pour une vie de luxe et de confort, comme Huiliers, Couteaux, Fourchettes, Cabarets, Nattes de table, Boîtes à Couteaux, Calorifères pour Assiettes, Théières et Cafetières, Assiettes à eau chaude, Couverts de plat et d'assiettes, articles de Toilette, etc.

H. PEACOCK,

96½, rue Notre-Dame.

31 mai 1852. aa

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

LES Soussignés donnent AVIS, qu'ils ont formé une Société sous les nom et raison de DESMARTEAU, PLAMONDON et MOUSSEAU, et qu'ils feront des affaires en Marchandises Sèches et Epiceries, dans leur Magasin No. 98, rue St. Paul, ci-devant occupé par N. B. Desmarteau.

N. B. DESMARTEAU,

PIERRE PLAMONDON,

ALEX. MOUSSEAU.

26 avril. cm

PARADIS ET FRERE,

ENCOIGNURE DES RUES

ST. LAMBERT ET NOTRE-DAME,

INVITENT respectueusement le public à visiter leur assortiment très varié de MARCHANDISES d'UTILITE et de GOUT qu'ils laisseront à des prix dont les acheteurs seront satisfaits.

24 mai 1852. bm

CHEMISES! CHEMISES!! CHEMISES!!!

L'etablissement le plus Ancien de la Ville,

No. 50, Rue Notre-Dame.

MAD. PROVANDIE annonce au public et à ses pratiques nombreuses qu'elle a REDUIT ses PRIX, et qu'elle peut donner de meilleurs effets pour le même prix qu'aucune autre établissement de cette ville, ses effets étant tous cousus chez elle et sous sa surveillance.

Elle a toujours en mains un assortiment considérable de CHEMISES de FLANELLES, &c.

Tout effet garanti bien faire, ou pas de vente.

26 mai, 1852. fm

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES.

LE Soussigné reçoit actuellement un grand assortiment d'EFFETS AMERICAINS et ANGLAIS, savoir:—

Casimires, Satinettes, Tweed, Draps larges
Drills de couleurs, Etoffes, Doublures, etc.
Lustrés, Alpaccas et Cobourgs noirs et de couleur
Cobourgs moirés et fleuris
Coton jaune et blanc
Drill brun, Indiennes barrée bleu et blanc. Denims, Indiennes, Regattas, Bouragan, Toile à poche, etc., etc.

JOHN MOLSON, Jr.,

Rue Lemoine.

CHAPEAUX, BONNETS, façons nouvelles, à vendre par le Soussigné—

20 caisses Chapeaux noirs, drab, brun, Kossuth, pearl et soie.

10 caisses Caps de drap et de toile cirée.

JOHN MOLSON, Jr.,

Rue Lemoine.

19 mai 1852. aa

POISSON—

200 qtx. belle Morue ouverte
100 barils Harengs choisis No. 1
25 do Maquereaux do 3
15 demi-barils Saumon

A vendre par

TORRANCE ET BUSTEED.

HUILE—

50 qrts. de Morue
25 do Baleine
10 do Veau marin, claire
15 do de Lin crue.

A vendre par

TORRANCE ET BUSTEED.

SEL DE LIVERPOOL—

400 Sacs

A vendre par

TORRANCE ET BUSTEED.

21 mai 1852.

BLANC—

10 Tonnes, ou quarts de 5 qtx.

A vendre par

TORRANCE ET BUSTEED.

21 mai. aa

ARTICLES EN FONTE

DE

ST. MAURICE.

LES Soussignés ayant été nommés AGENTS pour la vente des susdits articles, prennent la liberté d'annoncer aux commerçants qu'ils reçoivent maintenant tous les articles en FONTE qui sont ordinairement coulés à la FONDERIE de St. Maurice.

GILLESPIE, MOFFATT ET CIE.

26 mai. am

JOSEPH BEAUDRY,

Marchand Tailleur,

No. 70, Rue Notre-Dame,

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,

MONTRÉAL.

TOUT en remerciant ses pratiques et le public en général, a l'honneur de leur annoncer qu'il continue sa boutique de Tailleur à la place ci-dessus où il se chargera de toutes commandes pour HARDES d'aucune description, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans le dernier goût. Il aura constamment en main un assortiment varié de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, ETOFFES pour VESTES, etc.; AUSSI, un assortiment général de HARDES FAITES dans le dernier goût et à des prix réduits.

N. B.—Ceux qui fourniront leur Drap seront aussi bien servis que les autres.

31 mai 1852. aa

LAINAGES CANADIENS.

RÉCEMMENT REÇUES PAR L'ARABIAN, DES

MOULINS ONTARIO, COBOURG,

QUELQUES CAISSES de ces TWEEDS CHOISIS UNIS et ORNES, faits spécialement pour ce marché, égaux aux meilleurs effets importés de la même classe à vendre en PAQUETS au commerce.

On prend des ordres pour les modes d'automne plus chaudes.

—AUSSI EN MAIN—

Soixante-et-quinze Balles

D'EFFETS AMÉRICAINS COMMUNS,

Son asssortiment habituel, des Moulins suivants, Great Falls, Hadley, Chicopee, Cabot, Dwight, et Atlantic.

DRAPS, COTILS, DENIMS, ETC.

Marendik et autre genres de LAINAGES

COTON FILÉ, OUATE EN FEUILLES

Au plus bas prix des Manufactures.

—AUSSI:—

EN ENTREPOT,

Aux Caisses Borége Supérieur, Mousseline de laine, Lustrés, Chambray Soie et Fil, Châles, etc.

Rouleaux de Fil, etc., à la caisse, de Carlisle, fils et Cie., Manufacturiers de Paisley

—AVEC—

Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES.

T. D. HALL,

221, rue St. Paul, second étage.

17 mai 1852. am

EN GROS ET EN DÉTAIL.

ROY ET DUFORT,

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES,

67, RUE ST. PAUL, 67,

PRÈS LE MARCHÉ BONSECOURS,

VIENNENT de recevoir de Londres, Manchester, Boston et New-York, un assortiment considérable de MARCHANDISES SÈCHES, de goût et d'étape, choisies par l'un des associés et qu'ils vendront à des prix modérés,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

à leur nouveau magasin qu'ils ont fait ériger dernièrement pour rencontrer les besoins de l'augmentation de leur commerce.

—AUSSI—

10,000 pièces Tapisseries, patrons élégants, venant de New-York, à des prix modérés.

De plus: Chapeaux de soie et de laine, à la Kossuth, pour hommes, Souliers d'enfants, de toutes grandeurs.

28 mai.

NOUVEAU MAGASIN

EPICERIES

PAR

ROY ET FRERE,

67½ RUE ST. PAUL, 67½

Adjoignant la Maison Roy et Dufort.

LES Soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir à l'endroit ci-dessus, un NOUVEAU MAGASIN de

Epiceries,

EN GROS ET EN DÉTAIL

où on pourra toujours se procurer tous effets dans leurs branches à bas prix, et étant de la meilleure qualité qu'on puisse trouver ailleurs, et à des conditions très avantageuses. Ils espèrent par leur assiduité et leur expérience mériter une part du patronage public.

ROY ET FRÈRE.

28 mai.

Mais, mieux inspirés plus tard, ils inventèrent un procédé bien plus ingénieux et qui mérite réellement l'épithète de scientifique. Pour nourrir leurs petites truites, ils semèrent à côté d'elles d'autres espèces de poissons plus petites et herbivores. Celles-ci s'élèvent et s'entretiennent elles-mêmes aux dépens des végétaux aquatiques ; à leur tour elles servent d'aliment aux truites, qui se nourrissent de chair. Nos pêcheurs donc ont eu le talent et le bonheur d'appliquer à leur industrie une des lois les plus générales sur lesquelles reposent les harmonies naturelles de la création animée.

MM. Géhin et Remy n'ont pas borné les applications de leurs recherches aux ruisseaux exploités par eux. Appelés dans diverses communes, ils ont rempoissonné des cours d'eau depuis longtemps dépeuplés, et dans une seule rivière, la Mosselotte, un des affluents de la Moselle, ils ont semé cinquante mille truitons qu'on pêche aujourd'hui à l'état adulte. Leur réputation s'est étendue, et l'année dernière l'un d'eux, appelé à Huningue, a employé ses procédés pour la multiplication du saumon avec un succès comparable à celui que le comte de Golstein avait obtenu il y a près d'un siècle.

Les essais provoqués par la divulgation du succès obtenu par MM. Géhin et Remy ont été nombreux en France ; presque partout ils ont réussi pleinement, et c'est une grande consolation pour nous que d'avoir pris une part très active au triomphe des humbles pêcheurs des Vosges, à l'adoption de leurs admirables procédés. Les essais ont porté sur des espèces assez variées: ainsi, dans la Bresse et du côté de Dijon, on a opéré sur des tanches, sur des carpes, sur des brochets et des perches. L'application pratique de fécondation artificielles à l'élève des poissons est aujourd'hui un fait accompli. Or, semer des espèces herbivores destinées à être mangées par des espèces carnassières qui, elles-mêmes, serviront de nourriture à l'homme, c'est incontestablement un des moyens les plus simples et les moins dispendieux de créer des aliments de nature animale. A ce titre, l'industrie de MM. Géhin et Remy est certainement digne des plus ardentes sympathies.

En Angleterre, où des tentatives du même genre ont été faites sur une grande échelle et avec le même bonheur, de riches propriétaires, des compagnies puissantes, se sont mis à l'œuvre, et le rempoissonnement a été opéré sur quelques points dans de larges proportions. En France le morcellement de la propriété et la médiocrité des fortunes seraient un grand obstacle à des entreprises de ce genre. Mais le gouvernement est heureusement intervenu ; l'administration cette fois a secoué ses vieilles habitudes d'inertie et de lenteurs désespérantes ; la victoire est donc remportée sur toute la ligne, et les préfets ont reçu l'ordre de mettre à la disposition des propriétaires riverains plusieurs milliers de poissons éclos artificiellement ; M. de La Rupelle, ingénieur en chef, en retraite, qui reprend la direction du canal de la Loire à la Seine, nous a demandé l'autre jour tous les renseignements nécessaires à la formation d'un établissement d'éclosion, avec la volonté forte de procéder immédiatement au rempoissonnement du canal et des nombreux étangs qui l'alimentent. Quelques propriétaires amis du progrès, M. Paul Thénard, en Bourgogne, par exemple, M. Gay, dans la Brie, et d'autres que nous pourrions nommer, ont semé des poissons dans les rivières qui traversent leurs terres, dans les étangs qui entretiennent leurs moulins, dans les viviers naturels ou artificiels qu'ils possèdent: espérons que les procédés de MM. Géhin et Remy n'auront pas le sort de tant de glorieuses découvertes dont un brillant écrivain a dit qu'elles faisaient de l'inventeur un martyr condamné le plus souvent à l'exil et emportant avec lui la vérité dont le seul crime, mais le crime irrémissible, était de ne pas être VIEILLE EN NAISSANT.

Arrivons à l'appareil d'éclosion présenté à l'académie des sciences par M. Coste. Cet appareil est formé par un assemblage de petits canaux parallèles, disposés en gradins de chaque côté d'un canal supérieur qui les domine tous et sert à les alimenter tous.

Après avoir recouvert le fond de chacun de ces canaux d'une couche assez épaisse de gravier et de petits cailloux, on place la machine sous un robinet, de manière que l'eau tombe à l'une des extrémités du canal supérieur. Un courant s'établit immédiatement vers l'extrémité opposée, et là une échancrure latérale lui offrant une issue à droite et à gauche, il se brise en deux chutes d'eau qui vont alimenter les deux canaux placés immédiatement au-dessus. De nouveaux courants se forment dans ces canaux, y marchent en sens inverse du premier, les parcourent dans toute leur longueur, trouvant à leur tour une échancrure qui les précipite dans les canaux inférieurs et l'eau va ainsi de chute en chute, circulant dans les compartiments qu'on peut multiplier à l'infini, et qu'elle transforme en ruisseaux artificiels.

Quand la machine est en pleine activité, on dépose sur le gravier les œufs qu'on veut y faire éclore, et qu'on peut séparer par espèces et par âges dans les nombreux compartiments dont cette machine se compose. Le courant continu qui fait passer sur eux une couche d'eau qui ne doit pas avoir plus d'un pouce d'épaisseur suffit pour empêcher la formation des byssus dont l'invasion les fait si souvent périr, et dont il serait d'ailleurs facile de les délivrer à l'aide d'un pinceau ; car on suit pas à pas, et sans les changer de place, toutes les modifications qu'ils subissent.

Dans ces conditions artificielles, ils se développent et éclosent aussi sûrement et plus promptement que dans les milieux où les femelles les déposent, parce qu'ils sont préservés de toutes les variations de température, de tous les accidents qui peuvent les altérer, les détruire ou retarder leur éclosion.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

Je n'ai pas été peu surpris de lire dans la *Minerve* du 27 courant, une correspondance de St. Ours, signée *Plusieurs Citoyens*, dans laquelle on injuriait grossièrement le Dr. Dorion, au sujet des remarques que vous avez insérées dans le *Pays* du 19, consernant les commissaires des petites causes de la paroisse de St. Ours.

Je ne m'arrêterai pas à répondre aux injures et calomnies lancées contre ce digne citoyen ; le Dr. Dorion est trop bien connu, et sa réputation trop bien établie pour que cela puisse lui faire tort: et du reste je pense bien qu'il méprise trop souverainement, et ces attaques, et les personnes qui en sont le acteurs.

Mais pour bien faire voir le ridicule de cette correspondance, la jalousie et la haine que lui portent les signataires, il me suffira de remarquer que le Dr. Dorion à juste titre jouit de la confiance de tous le habitans de la paroisse de St. Ours. Je dis de tous les habitans, car je ne pense pas que les *plusieurs citoyens* signataires de la correspondance et leur partisans, qui ne peuvent tout au plus compter dans leur rang que le tout petit nombre de 11 à 12, puissent faire une exception.

Comme preuve de cet avancé, la grande enquête tenue en décembre dernier, lors des élections en fait foi: car sur près de 500 voteurs dans la paroisse de St. Ours, qui ont enrégistré leurs votes, tous, à l'exception de 11 à 12, me dit-on, l'ont fait en faveur du Dr. Dorion.

En voilà assez, je pense, pour faire voir aux lecteurs sans préjugés et qui s'intéressent à cette paroisse, jusqu'à quel point l'on peut ajouter foi aux attaques injurieuses portées contre ce digne et respectable citoyen.

Maintenant un mot au sujet des commissaires :—

" En attendant la réponse du *Canadien*, disent *les plusieurs citoyens*, NOUS HABITANS DE ST. OURS, etc. etc." En lisant cette phrase, l'on serait porté à croire que "*les plusieurs citoyens*" sont autorisés à écrire au nom de tous les habitans, quand il est bien connu qu'ils ne forment qu'une petite coterie, qui depuis longtemps se font un plaisir et même un devoir de semer la discorde et le trouble dans la paroisse, pour assouvir leur haine, leur vengeance et leur jalousie contre le docteur et quelques autres habitants de cette localité, et qui, pour se donner plus d'importance et intriguer avec plus de succès auprès des autorités et au dehors, cherchent à faire croire que le Dr. Dorion est un ennemi acharné du ministère actuel, en introduisant la politique dans toutes les affaires de localité. Eh bien, M. l'éditeur, si le ministère actuel voulait se donner la peine de prendre des informations sûres et certaines sur la conduite de leurs prétendus amis dans la paroisse de St. Ours, il ne leur serait pas difficile de découvrir toute la noire intrigue de cette petite coterie, et combien ils sont induits en erreur par les faux rapports que l'on fait dans le but d'empêcher que l'on rende justice et fasse droit aux requêtes présentées par la presque totalité de habitants.

Mais pour ne pas abuser plus longtemps de la complaisance des lecteurs, je terminerai en demandant quels sont les faits que l'ami a si faussement représenté dans le *Pays* du 19. Peut-on nier qu'il y ait une requête devant l'exécutif, depuis décembre dernier, des habitants de la paroisse de St. Ours, signée par près de trois cents habitants ; que le Dr. Dorion n'a jamais voulu siéger avec les derniers commissaires nommés, que même un autre des commissaires se refuse actuellement de s'asseoir sur le banc avec ses autres collègues? Niera-t-on aussi qu'une contre-requête a été envoyée à l'exécutif que l'on a fait signer avec peine et misère par tout au plus 20 à 30 habitants du village qui sont tous plus ou moins parents avec celui que je désignerai avec plus de raison le vrai coryphée de la petite coterie. Le *Canadien* dans sa réponse au *Pays* pourra peut-être nous dire si j'ai été mal informé.

UN AMI.

M. le Rédacteur,

Comme je prenais plaisir, la semaine dernière, à parcourir les différentes colonnes de votre journal, je m'arrêtai tout à coup sur un assez long article, portant en tête "*Abolition de la tenure seigneuriale*," et je m'y arrêtai avec d'autant plus de plaisir que ces sortes de correspondances qui tendent directement au bien du public, n'ont jamais manqué d'attirer l'attention de vos lecteurs.

Agiter la question seigneuriale est une chose qui peut bien ne rencontrer pas l'approbation de messieurs les seigneurs, et je n'en serais pas surpris ; mais quant aux censitaires, je ne pense pas qu'ils y soient opposés, car de tous les sujets qui ont, à ma connaissance, occupé vos correspondants, celui-ci me paraît un des plus propres à intéresser vos lecteurs, vu que ces considérations tendent à faire réprimer les abus dont les seigneurs ne cessent de se rendre coupables envers leurs censitaires, par le système vicieux qui les régit et qui, loin de s'améliorer, devient de plus en plus ruineux. Je dis que ce système est loin de s'améliorer, et voici comment je prouve cet avancé.

Vous vous rappelez, M. le rédacteur, qu'à la session dernière il a été soumis à la législature une certaine copie de contrat de concession dont la teneur dénotait jusqu'à quel point son auteur usait de *libéralité* envers ses censitaires. Il me suffira, je crois, de dire que ce bienfaisant seigneur a sa résidence et sa seigneurie dans le comté de Vaudreuil, et qu'il est un des honorables membres du conseil législatif, et vos lecteurs se le rappelleront. Cette année, ce n'est plus cet honorable membre qui nous fournit matière de plainte, mais bien ses deux voisines qui, tous deux, ont aussi leur seigneurie dans le comté de Vaudreuil.

L'une d'elles, madame Harwood, seigneuresse et propriétaire des fief et seigneurie de Vaudreuil, a, il n'y a encore que quelques mois, par l'entremise de son excellence le gouverneur-général, fait application à notre dame souveraine, pour une commutation et décharge du droit de quint, droit de relief et autres charges féodales, pour qu'à l'avenir il lui soit permis de posséder des terres dans les dits fief et seigneurie, ainsi que dans les Isles et Islets qui en font partie, en franc et commun soccage, conformément au statut fait et pourvu en ce cas. Ils n'est pas à présumer, M. le rédacteur, que cette démarche aurait été propre à améliorer le système de la tenure seigneuriale dans cette seigneurie, si elle avait eu l'effet que cette seigneuresse en espérait. Aussi, les censitaires, après avoir considéré l'avantage qui en pouvait résulter, ont-ils reconnu qu'il valait mieux pour eux être régis par l'ancien système, quelque défectueux qu'il soit ; tous se sont empressés d'opposer cette demande, par une requête à son excellence le gouverneur-général, le priant de ne pas acquiescer à la demande de leur seigneuresse, ou du moins, de vouloir bien différer jusqu'à la prochaine session, temps auquel cette question devra être traitée d'une manière définitive. Les censitaires ont la ferme confiance que l'exécutif rejettera avec mépris l'application que vient de faire cette seigneuresse, vu que l'obtention de cette commutation mettrait les seigneurs en droit de vendre leurs terres ce que bon leur semblerait. Il est de plus à espérer que tous les représentants du peuple, forts de l'appui de la grande majorité du pays, ne permettront pas qu'on les joue plus longtems sur cette question, et que tous, oubliant les partis politiques qui les divisent, s'uniront, non pour l'abolition proprement dite des droits seigneuriaux, mais bien pour l'abolition des abus multipliés du système seigneurial qui, loin de s'améliorer, devient de plus, ruineux. Je dis de plus en plus ruineux, et en effet, madame Bingham, seigneuresse et propriétaire de la seigneurie de Rigaud, concède, depuis quelques semaines, des terres aux conditions très *libérales* de douze sols de rente par chaque arpent; et comme cette généreuse dame n'y voit à ce taux qu'un modique profit, elle contraint l'acquéreur de lui consentir une obligation de £60, par terre de 60 arpens, pour le rachat des lots, avec intérêt jusqu'au paiement de ce capital que l'on ne veut recevoir que d'un seul versement. Mais, monsieur, ce n'est pas assez, il faut quelque chose de plus, car cette seigneuresse prévoit que la plupart de ces acquéreurs ne pourront pas même payer cet intérêt, et pour obvier à cet inconvénient, elle exige que le censitaire donne caution ou hypothèque une autre propriété. Ce sont là les conditions auxquelles elle astreint nos pauvres Canadiens ...Voilà cette bonne seigneuresse, qui, non contente d'avoir retiré tous le ans de sa seigneurie de £1500 à £1800, pour aller faire ses largesses depuis 18 ans en pays étranger, sans s'occuper des améliorations nécessaires à l'augmentation de sa seigneurie et au bien de ceux qui y résident, voudrait cependant que ses censitaires lui fussent reconnaissants sans doute, pour l'acte de générosité qu'elle vient d'exercer envers eux. C'est ainsi, M. le rédacteur, que le plus grand nombre de nos seigneurs, tout en se targuant du beau titre de généreux, sont devenus, à quelque chose près, les oppresseurs du peuple, et c'est à eux qu'on doit attribuer les causes directes de l'émigration de nos jeunes Canadiens sur le sol étranger. Oui, c'est dû aux charges et surcharges que les seigneurs imposent et aux réserves qu'ils s'approprient par leurs contrats. Les censitaires ne sont rien moins que des locataires, n'ayant pas le privilége de jouir d'un pouvoir d'eau situé sur leur propriété pour y construire un moulin, une manufacture, etc., lequel pouvoir d'eau le seigneur ne veut pas même utiliser. Il est donc facile de prouver que le système actuel de la tenure seigneuriale, méprisable et vicieux depuis longtemps, ne fait que grossir en défectuosité et devenir de plus en plus ruineux.

Il est temps que les personnes amies de la prospérité de leur pays travaillent à faire disparaître ces abus ; et les députés du peuple, en qui les constituants reposent toute confiance, doivent redoubler d'efforts et faire en sorte de remplir leurs vues, se rappelant à quelles conditions ils sont parvenus à obtenir leurs suffrages. Il est à regretter que la plupart de nos journaux publics ne s'occupent pas plus souvent de cette question qui fournit un sujet bien plus intéressant, ce me semble, que l'admission d'articles concernant la promotion de certains individus à des offices publics ou la destitution de certains autres qui peut-être l'ont bien mérité.

Avant de terminer, je dois vous exprimer, M. le Rédacteur, que j'ai vu avec plaisir que l'honorable A. N. Morin se propose d'introduire, à la prochaine session, une mesure tendant à rendre le conseil législatif électif. Par ce moyen, les seigneurs qui ont aujourd'hui l'honneur de faire partie de cet honorable corps, resteront peut-être désormais à leur manoir. Que l'on soit bien persuadé que cet honorable membre, qui a déjà beaucoup mérité de son pays, aura certainement été moteur de la mesure la plus populaire qui puisse être amenée devant notre législature.

J'ai l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,
UN HABITANT DU COMTÉ DE VAUDREUIL.
29 mai 1852.

Chronique Etrangere.

ETATS-UNIS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 2 juin :

La convention des démocrates, voilà l'unique sujet de toutes les préoccupations. Tous les regards sont tournés vers Baltimore, et la curiosité publique interroge avec une ardeur presque fébrile tous les signes que transmet le télégraphe.

A l'heure où nous écrivons, on sait déjà que la convention s'est réunie hier à midi dans la salle du Maryland-Institute, et qu'une salve d'artillerie a été tirée pour annoncer son ouverture. Ce n'a pas été sans peine qu'on a pu prendre les arrangements préliminaires, tant les délégations étaient nombreuses. La confusion était grande au début ; mais, avec un peu de patience et de vigoureux poumons, un sénateur de l'Indiana, l'honorable Jesse D. Bright, a pu se faire entendre et proposer pour président temporaire l'honorable Romulus M. Saunders, de la Caroline du Nord, qui a été accepté à l'unanimité. Quatre secrétaires lui ont été adjoints ; puis le révérend J. Campbell White, dans une éloquente prière, a appelé sur l'assemblée la protection et les lumières du Très-Haut. Trente-et-un membres, c'est-à-dire un pour chaque état, ont été ensuite chargés de proposer à l'assemblée les officiers qui devront présider à ses travaux pendant la durée de la session. On allait s'occuper aussi de vérifier les pouvoirs des délégués, ce qui aura pour le moins occupé le reste de la journée.

Dans le tohu-bohu au milieu duquel s'accomplissent tous ces préliminaires, on peut déjà distinguer la formation des groupes qui se rallient autour des divers candidats, et la *Jeune Amérique* ne paraît pas aussi puissante au premier abord qu'on l'aurait cru. On voit même pour elle un présage de défaite dans l'unanimité avec laquelle la convention a adopté un *old fogy* pour président temporaire. C'est aller bien vite en induction.

Le chef de la *Jeune Amérique*, Stehpen A. Douglas, est présent, aussi bien que quelques autres politiques de distinction. M. Van Buren lui-même s'est rendu à Baltimore, bien qu'il n'ait plus un intérêt direct dans ce qui se passe ; mais M. Van Buren a de la mémoire, c'est-à-dire de la rancune, et il ne serait sans doute point fâché de faire payer aujourd'hui à M. Cass la défaite qu'il a dû à ce dernier dans la convention de 1844. Or, l'influence personnelle de M. Van Buren, aidée par celle de son fils le *prince* John, est encore assez puissante, sinon pour décider une victoire, du moins pour déterminer une défaite.

Le congrès, bien entendu, ne peut rien faire à Washington, tandis que s'engage à Baltimore cette mêlée politique où tant d'ambitions et d'intérêts sont en jeu. Aussi, dès lundi, le sénat, sur la proposition de M. Mangum, a-t-il consenti à s'ajourner jusqu'à jeudi. La chambre, à laquelle une proposition analogue a été faite, n'y a pas mis autant de bonne grâce, et hier encore elle siégeait ; mais elle n'aura pas pu résister aux vides que l'on remarquait sur tous les bancs, à l'impatience des représentants qui avaient eu la constance de rester à leur poste, à l'ennui dont ils ne pouvaient déguiser les signes en présence de rapports sans intérêt ; et elle aura suivi sans doute l'exemple du sénat.

On lit dans le même journal sous la date du 3 :

Disons en deux mots où en était hier la convention démocratique de Baltimore.

La désignation de Romulus N. Saunders comme président temporaire n'était qu'une pure galanterie envers l'homme lui-même, car le comité chargé de proposer les officiers définitifs de la convention a désigné pour président l'honorable John B. Davis, de l'Indiana, qu'on dit favorable à M. Douglas. Chaque Etat a fourni ensuite son vice-président, et il est probable que le comité aura fait la part égale entre les *Old fogies* et les *Jeune Amérique*. Il en a été de même des secrétaires.

Tout en adoptant les nominations présentées par le comité, la convention a décidé qu'elle suivrait dans ses séances les réglements de la chambre des représentants, et que le vote aurait lieu par Etats sur la simple demande des délégués d'un seul Etat.

Quant à la fameuse règle de la majorité des deux tiers, on en a fait l'objet d'un vote spécial, afin de lui donner en quelque sorte une consécration plus solennelle. Une première adoption a été suivie de hurrahs frénétiques qui ne durent faire qu'un fort médiocre plaisir aux candidats le plus en évidence, surtout au général Cass dont les chances se trouvaient ainsi frappées à mort. Un membre demanda la *reconsidération* du vote, et le scrutin eut lieu alors par Etat sur cette question: " Maintiendra-t-on, oui ou non, la règle des deux tiers ?" Tous les Etats répondirent affirmativement à l'unanimité, sauf l'Ohio et le New-York, dont le premier donna dix votes et le second trois votes négatifs. Au dépouillement du scrutin, on trouva 283 OUI et 13 NON. Les marques de satisfaction recommencèrent avec une nouvelle vivacité.

Disons en passant que, contre l'attente presque générale, la Caroline du Sud est représentée à la convention; de là le chiffre total de 296 votants.

Ces divers préliminaires étaient achevés dès avant-hier soir, malgré les difficultés qui résultaient des dispositions du local ; on a profité de la nuit pour les modifier, et hier les délégués se trouvaient un peu plus à leur aise. On s'est occupé dans la séance du matin de compléter l'organisation générale de la convention, et l'on a entamé la question du compromis dont la discussion a été réservée pour la séance du soir. C'est alors que le drame aura commencé, car déjà la présentation seule de diverses résolutions sur ce point brûlant de doctrine avait jeté une sorte de fermentation parmi les délégués.

—Le steamer *Africa*, parti hier à midi, avait à bord un grand nombre de passagers et 408,150 dollars en espèces. Il a pu emporter des réponses aux lettres venues par *l'Asia*, qui avait mouillé à Jersey-City à 6 heures précises le matin même, après une traversée de 10 jours et 15 heures.

—Une maladie qui présente la plupart des symptômes du choléra, mais qui, d'après quelques opinions, serait d'une nature plus redoutable encore, sévit dans certaines régions de l'Ouest et du Sud-Ouest. A la Nouvelle-Orléans, elle a fait trente-cinq victimes durant la semaine qui a fini le 29 mai.

FRANCE.

Le *Constitutionnel* fait les réflexions suivantes au sujet de la lettre de M. le comte de Chambord :

"On se communique dans les salons une lettre de M. le comte de Chambord qui enjoint aux légitimistes de ne pas prêter le serment, de refuser toutes les fonctions qui entraînent avec elles l'obligation de le prêter, et de se tenir complètement à l'écart du gouvernement actuel.

"Comme on ne saurait mettre en doute la docilité avec laquelle ces injonctions seront suivies, on doit s'attendre à une évolution toute nouvelle du parti légitimiste : c'est l'abandon de la politique que les hommes habituellement considérés comme les guides du parti avaient fait prévaloir depuis plusieurs années, et spécialement depuis 1848 ; c'est le triomphe de ce que le faubourg Saint-Germain lui-même appelle la *politique des ducs*.

"Nous n'avons pas à apprécier en elle-même la lettre de M. le comte de Chambord ; ce serait nous immiscer dans les affaires intérieures d'un parti, et nous avons assez des affaires de la France. La conduite des légitimistes ne nous touche que par l'influence qu'elle peut avoir sur la situation générale. A ce point de vue, l'attitude que les légitimistes semblent devoir prendre vis à vis du gouvernement ne manque, nous devons le reconnaître, ni de décision, ni de netteté. Elle est de nature à dissiper toute incertitude, à bien marquer la position de tout le monde, et c'est ce qui nous en plait.

"Le gouvernement, qui n'a besoin d'emprunter de force à personne, et qui avait fait appel à tous dans un esprit de concorde, saura à quoi s'en tenir sur le compte des personnes isolément et sur la somme de concours qu'il peut attendre d'un des grands partis dans son œuvre de conciliation et de réparation. S'il est d'un avantage incontestable pour un gouvernement de voir clair dans sa conduite et dans la marche de ses adversaires, et de connaître avec certitude sur qui il peut ou ne peut pas compter, nous ne saurions voir avec déplaisir l'évolution nouvelle du parti légitimiste. S'il lui convient de faire aujourd'hui un dénombrement de ses forces, nous ne pouvons que nous en promettre, pour lui et pour la France, un utile enseignement."

PROUDHON AUX ETATS-UNIS.—Nous lisons dans le *Courrier du Hâvre* du 17 mai: "On nous assure que M. Proudhon, ayant obtenu du Président la remise de sa peine, est arrivé ce matin au Hâvre, et qu'il doit s'y embarquer pour aller habiter les États-Unis. Ce serait, dit-on, à la condition de quitter la France que la mise en liberté a été accordée à M. Proudhon.

A la réquisition d'un ami, nous avons extrait du *Moniteur* la correspondance de M. Blanchet, sur la tenure seigneuriale. Cette lettre de M. B., comporte une sorte de plan pour parvenir à l'abolition du système de la tenure en censive. Nous l'avons fait avec d'autant plus de plaisir que nous désirons ardemment que l'opinion publique se manifeste librement sur les moyens à adopter. Plus il y aura de suggestions, plus les législateurs seront à même de choisir, et de former de ces diverses parties un tout praticable qui nous procure le résultat cherché.

D'un autre côté, les moyens suggérés peuvent ne pas convenir à tout le monde, et il est juste que les dissidens, soit sur le fonds même de la question, soit sur le mode à suivre pour arriver à l'abolition, puissent se faire entendre comme les premiers. D'ailleurs, comme il s'agit d'une affaire très délicate et très importante, la discussion ne peut être trop encouragée.

Ce sont ces motifs de justice et ce désir de notre part, de voir les opinions se formuler en toute liberté pour devenir des convictions raisonnées, qui nous engagent à publier, à la demande d'un autre ami, la réponse à l'écrit de M. Blanchet, laquelle a paru sur le *Moniteur* du 13 courant.

Nos lecteurs, nous en sommes certains, seront bien aise de trouver dans notre journal le pour et le contre d'une question d'un intérêt si vif pour toute notre population rurale.

—

Montréal, 10 mai 1852.

M. LE DIRECTEUR,—Ce n'est pas sans les plus justes raisons que M. Blanchet s'est plaint des membres de la corporation de Montréal, s'ils l'ont, comme il le leur impute, destitué par suite d'une accusation portée contre lui sans le mettre à portée de se défendre ; ce serait bien la violation des premières règles de la justice, et dont par malheur on n'a que trop d'exemples, même en assez récents dans la province.

Mais, lorsqu'il se plaint d'être victime de l'arbitraire, comment ne pas s'étonner qu'il puisse mettre au jour et soutenir des doctrines subversives de tous les principes qu'il invoque contre ceux qu'il accuse de l'avoir encore justement condamné.

Dans sa production relative à *l'abolition* de la tenure seigneuriale, publiée le 20 d'avril dans le *Moniteur*, il enchérit sur l'illusion de ceux qui, pendant plusieurs années de suite, ont pressé les censitaires de faire au parlement provincial la demande d'une loi qu'il qualifie comme eux de *déclaratoire*, qui renfermerait dans les termes et dans la chose elle-même des contradictions manifestes, puisqu'elle n'aurait pas pour but d'expliquer mais d'abroger des lois préexistantes: c'était quelque chose de pire encore, puisqu'on demandait d'abolir des lois qui n'eurent jamais d'existence. Telles entre une foule d'analogues ou semblables sont les chimères dont les partisans de l'abolition de cette tenure ont pendant si longtemps bercé leurs concitoyens.

D'ailleurs, il s'est fait l'écho de M. Pacaud qui, suivant son programme publié lorsqu'il était candidat dans la dernière élection générale, prétendait réduire à *quatre sols* par arpent toutes les prestations qui sont le prix des terres aliénées par les seigneurs et dont les censitaires leur sont redevables, d'après les lois comme en vertu des titres, auxquels ils en sont devenus propriétaires, et confisquer tout le reste au profit des censitaires, leur en faire par là même aux dépens des seigneurs un don gratuit. C'était sous le prétexte que les lois réprouvaient la stipulation de l'excédant de cette valeur.

A plusieurs reprises depuis le 21 de novembre, le correspondant du *Moniteur* "a prié M. Pacaud de faire part au public de ses lumières, fruit suivant ses propres termes, de *recherches consciencieuses* et d'indiquer les dispositions législatives d'après lesquelles il avait pu venir *à la conclusion* que c'était le *maximum* de rentes par arpent que le seigneur avait le droit d'exiger," d'un côté ; que ce serait de l'autre une *équitable indemnité* de ses droits de toute autre espèce, enfin de ses raisons d'abolir la banalité même d'autres droits qu'il n'a pas pris la peine de spécifier, sans compensation, si ce n'était à même le revenu de la province, droits qui, comme l'observait le correspondant du *Moniteur*, n'ayant pas que la sanction des lois, mais celle de la jurisprudence établie par les décisions des tribunaux chargés d'en donner l'interprétation.

Ce n'est pas le moment d'entrer dans des discussions sur ce sujet. M. Pacaud n'ayant pas jusqu'à présent jugé convenable de faire une réponse qu'il est juste d'attendre. Reste à savoir si M. Blanchet voudra bien lui-même se charger de cette tâche lorsqu'il soutient la même doctrine.

M. B. témoigne un profond regret de la discontinuation de l'agitation relative au projet d'abolir cette tenure. Il condamne comme *vicieux* ceux que divers membres de l'assemblée législative ont proposés pour y parvenir, ils sont surtout, suivant lui, *trop compliqués pour être d'une exécution facile*. Il trancherait d'un coup le nœud de toute difficulté, d'abord il veut que la province achète au prix d'un demi-million de louis toutes les seigneuries, dont les propriétaires soient tenus bon gré malgré, de se défaire à celui de *l'estimation* qui s'en pourrait faire, quelque fût le prix qu'ils y pourraient mettre eux-mêmes et quelqu'en fût la valeur. Ce serait décréter leur expropriation, comme violer le droit de propriété qui sert de base à la société politique. Or, il n'est plus de propriété le jour où celui qui possède doit soumettre *à la décision d'arbitres les termes de l'exploitation et le taux de son revenu.*

Qui peut ne pas savoir aussi que sans la sécurité de ce droit, la société politique n'aurait plus de base, et qu'elle ne s'établit que pour assurer sa conversation ?

Ce n'est pas tout, l'estimation faite, les seigneurs garderaient leurs moulins, manoirs et domaines d'après leur *valeur réelle en déduction du paiement de leurs seigneuries!* Jamais socialistes ou communistes fouriéristes, ou St. Simoniens n'ont prêché plus formellement les doctrines de la spoliation.

Non content de prétendre violer le droit de propriété des seigneurs, il propose encore d'en violer d'autres, et jusqu'aux lois sacrées du dépôt, par rapport aux biens des Jésuites, qui, *fondés pour l'éducation*, ne se trouvent qu'à ce titre dans les mains de la législature qui ne peut disposer de leurs revenus que pour ce respectable objet.

Quel projet que celui de les vendre pour payer les seigneurs à même leur prix, comme à même les revenus de la province! Autant vaudrait dire qu'on pourrait s'en servir pour payer ce que des négociants, des propriétaires de fermes ou de maisons, dans les villes ou dans les campagnes, enfin les créanciers de toute espèce peuvent avoir droit de reclamer de leurs débiteurs.

Naguères on fesait remarquer qu'il n'est pas de liberté possible ou d'espérance de justice pour un peuple, lorsque les bornes et l'étendue de l'autorité de tous ceux qui sont respectivement chargés de l'exercice de quelque partie du pouvoir, ne sont pas réglées d'une manière précise et par-dessus tout s'ils peuvent dépasser leurs attributions. D'un autre côté, la réunion des pouvoirs judiciaires et législatifs n'est rien moins que l'organisation du despotisme. Sous ce régime, les lois qui ne doivent avoir d'autre but que d'assurer les droits des citoyens, finissent toujours par servir à la cupidité, d'instruments pour s'enrichir de leurs dépouilles.

A l'exception de ces terribles époques où le règne de la violence et de l'anarchie remplace celui des lois, les tribunaux, même dans les temps qu'on qualifie de *barbares*, ont toujours seuls exercé le pouvoir d'ordonner la confiscation qui ne se prononce aussi que contre ceux qui sont convaincus de s'être rendus coupables de crimes, en suivant les formalités voulues pour la protection de l'accusé. La législature n'a ni les moyens, ni le droit de recourir à ces formalités dont l'observation peut seule garantir la sûreté des personnes et des propriétés.

Les gouvernements modernes abandonnent assez généralement ce système, à raison de l'injustice qu'il entraîne en dépouillant l'innocent sous le prétexte de punir le coupable.

Que penser dès lors de l'idée de presser, comme on l'a fait, les citoyens de requérir la législature, en se rendant coupable d'usurpation, de se saisir du pouvoir judiciaire sans juridiction, comme sans moyens de s'acquitter des devoirs sacrés qu'impose et d'en faire une règle de conduite. Ce n'est pas là seulement tromper le peuple, mais lui faire contracter les sentiments comme l'habitude d'injustices qui ne tournent qu'à son déshonneur, puisqu'en dernière analyse il ne manque presque jamais d'en devenir la victime. Comme l'observe un publiciste, on provoque *une sentence de mort* contre lui lorsqu'on l'engage à s'en rendre solidaire.

(*De la Minerve.*)

L'édifice connu sons le nom de *Baptist College*, situé près de la place Rodier, à l'extrémité du faubourg St. Antoine, a été vendu lundi par le shérif et adjugé à Olivier Berthelet, écr, pour la somme £4005. Il a été acheté pour Mgr. de Montréal, dans le but d'en faire un hôpital sous le nom " d'Hôpital St. Patrice." La bâtisse est spacieuse et bien située, sur une hauteur qui rend la place très salubre. On ne pouvait mieux choisir sous se rapport. D'ailleurs c'est un excellent marché, car cette propriété est estimée à près de £10,000 ; le terrain est très-vaste et l'édifice seul a coûté £7,800.

(*Des Mélanges Religieux.*)

MANUEL DES NOTIONS UTILES SUR LES DROITS POLITIQUES, LE DROIT CIVIL, LA LOI CRIMINELLE ET MUNICIPALE, LES LOIS RURALES, ETC,—PAR JACQUES CRÉMAZIE, AVOCAT.—M. Crémazie, de Québec, auteur d'un travail estimé sur notre législation criminelle, destine cette dernière œuvre de sa plume à remplir, comme il le dit dans son avant-propos, " une lacune bien importante qui existe dans le cours d'études suivi dans nos écoles." En effet, M. Crémazie a pensé qu'il convenait de mettre à la portée des écoles communes un livre où la jeunesse pût apprendre les devoirs du citoyen, du père de famille, ceux des tuteurs, curateurs, etc., enfin les obligations principales de l'homme vivant en société. C'est là cette science nécessaire de la vie active de notre époque chez les peuples civilisés, que l'enseignement ordinaire ne donne point, et que le livre de M. Crémazie renferme pour l'avantage de la jeunesse à qui les écoles procurent d'autres connaissances indispensables dont celle-ci doit être le complement.

Nous avons peu le temps de nous livrer à une appréciation détaillée de cet ouvrage, mais il nous a suffi de le feuilleter rapidement pour en apercevoir tout le mérite et l'incontestable utilité. La plupart de nos confrères de la presse, à Québec et à Montréal, le recommandent spécialement à l'attention publique. Nous reproduirons mardi la table des matières qui seul fera juger de l'importance d'inculquer dans l'esprit des adultes de l'école les notions indispensables contenues dans ce Manuel à leur usage.—Le Manuel comprend 254 pages, et se vend à Montréal, à la librairie de M. J. Bte. Rolland, au prix modique de 40 sous l'exemplaire.

—Le comité du Conseil privé de Sa Majesté pour le commerce, a suggéré à l'Amirauté anglaise l'envoi d'un vaisseau de guerre à Québec d'y afin protéger les intérêts du commerce, veillant à l'ordre et en prévenant la désertion des matelots, qui a pris une extension alarmante depuis quelques années, dans le port de Québec, en dépit de la loi et de la vigilance des tribunaux de police.

Par le Telegraphe.

(*Pour le Pays.*)

PAR LA LIGNE DE QUÉBEC ET D'HALIFAX.
ARRIVÉE DU STEAMSHIP " ASIA "

ST. JEAN, N. B., 2 juin.

L'*Asia* est arrivé à New-York, ce matin. Les dates vont jusqu'au 22 mai.

Le coton a baissé 1s. 8d.

Le grain est peu recherché.

La fleur est un peu plus cher.

La récolte promet d'être bonne en Angleterre et en Irlande.

Le bill des incapacités a passé le 21.

En Italie, tout le cabinet a résigné.

BALTIMORE, 3 juin.

Aujourd'hui quelques ballottages ont été faits, Buchanan et Cass ont eu la majorité, Cass l'à emporté sur Buchanan de 40. Il est probable que ce sera décidé ce soir.

NEW-YORK, 3 juin.

NOUVELLES PAR L'ASIA.

L'Asia a emporté $122,000 en espèces de France.

ANGLETERRE.—Dans la chambre des Lords, le 18, le bill des incapacités fut lu une troisième fois et passé.

BALTIMORE, 4 juin.

La convention démocratique s'est réunie au Union Hall, hier. Le Dr. E. Bell, du comté de Baltimore, fut élu président temporaire et le colonel Hughes, du comté d'Arundel, fut nommé président premanent. On fit choix ensuite des divers électeurs présidentiels, et la convention s'ajourna *sine die*.

WASHINGTON, 4 juin.

La santé de M. Clay demeure toujours à peu près dans le même état que durant les derniers quinze jours.

NEW-YORK, 4 juin.

Un grand magasin de meubles, rue Mercer, près Prince Street, a été partiellement détruit par un incendie hier soir.

PHILADELPHIE, 3 juin.

Le vaisseau *City of Manchester* est parti cet après-midi pour Liverpool.

BALTIMORE, 5 juin.

Le général Franklin Pearce, de New-Hamphire, a été nommé presque unanimement comme candidat démocrate pour la présidence au 29me